



HAL
open science

Mondialisation et coopération interculturelle dans le projet de paysage et d'urbanisme. Étude de cas : la lagune de Marchica au Maroc

Claire Doussard

► **To cite this version:**

Claire Doussard. Mondialisation et coopération interculturelle dans le projet de paysage et d'urbanisme. Étude de cas : la lagune de Marchica au Maroc. Sciences agricoles. 2012. dumas-00745507

HAL Id: dumas-00745507

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00745507v1>

Submitted on 25 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers

2 rue André Le Nôtre
49045 Angers Cedex 01

JNC International

Chaussée d'Alseberg 993
Boite 4B 1180 Bruxelles

Mémoire de Fin d'Etudes

**Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques,
Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage**

Année universitaire : 2011-2012

Spécialité : Paysage (option Maîtrise d'Oeuvre et Ingénierie)

**Mondialisation et coopération interculturelle dans le projet de paysage et d'urbanisme
Étude de cas : La lagune de Marchica au Maroc**

Par : Claire DOUSSARD

Ou son représentant
Date ; .../.../... Signature

Bon pour dépôt (version définitive)

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :

Soutenu à Angers le : 13 Août 2012

Sous la présidence de : Mr Christophe Migeon

Maître de stage : Mme Isabelle Bassette

Enseignant référent : Mme Fabienne Joliet

Autres membres du jury :

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

Fiche de diffusion du mémoire

A remplir par l'auteur⁽¹⁾ avec le maître de stage.

Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'en est pas précisée.

Préciser les limites de la confidentialité⁽²⁾ :

➤ Confidentialité absolue : oui non
(ni consultation, ni prêt)

↳ Si oui 1 an 5 ans 10 ans

➤ A l'issue de la période de confidentialité **ou** si le mémoire n'est pas confidentiel,

merci de renseigner les éléments suivants :

Référence bibliographique diffusable⁽³⁾ : oui non

Résumé diffusable : oui non

Mémoire consultable sur place : oui non

Reproduction autorisée du mémoire : oui non

Prêt autorisé du mémoire : oui non

.....
Diffusion de la version numérique : oui non

↳ Si oui, l'auteur⁽¹⁾ complète l'autorisation suivante :

Je soussigné(e) _____, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.

Date :

Signature :

Angers, le

Le maître de stage⁽⁴⁾,

L'auteur⁽¹⁾,

L'enseignant référent,

(1) auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(2) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMBUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(3) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé.

(4) Signature et cachet de l'organisme.

Remerciements

“Les hommes se plaisent à penser qu’ils peuvent se débrouiller seuls, mais l’homme, le vrai, sait que rien ne vaut le soutien et les encouragements d’une bonne équipe.”
Tim Allen

Parce que je n’aurais pû m’en sortir seule, je dédicace mon travail aux personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à ce mémoire.

Aussi ma première pensée va à Mme Fabienne Joliet, pour m’avoir épaulée et conseillée durant ces - trop courts - mois de recherches et d’apprentissage de “l’interculturel”. Je la remercie également pour ses encouragements et autres services qui m’ont menée au bout de cette année et au delà.

J’adresse aussi ma reconnaissance au personnel d’Agrocampus Ouest Angers pour m’avoir permis de passer ce stage et ma soutenance dans des conditions si particulières.

J’aimerais également transmettre toute ma gratitude à Madame Isabelle Bassette, ma maîtresse de stage chez JNC ainsi qu’à son équipe qui m’a énormément apporté durant ces quelques mois à Bruxelles. C’est une image positive que je garderai de mon passage en Belgique, où mes collègues “indépendants” m’ont transmis (enfin j’espère) leur calme et leur professionnalisme.

Enfin, merci à Yasmina et Pierre, mes compagnons d’exil et de découverte de nouveaux territoires en terres wallonne et flamande. Merci à ma famille également, qui m’a toujours soutenue et encouragée, surtout en ces temps difficiles...

Glossaire

Liste des abréviations

Liste des visuels

Introduction	1
Partie 1. Cultures occidentales et marocaines d'aménagement urbain : définitions et contexte	4
1.1 Notions de paysage urbain, culture, interculturel et multiculturel	4
1.1.a Culture, interculturel et multiculturalisme	4
1.1.b Qu'est-ce que la vision culturelle du paysage (urbain)	5
1.1.c Dynamiques d'aménagement et coopération interculturelle	5
1.2 Mondialisation et culture urbaine occidentale d'aujourd'hui	7
1.2.a Mondialisation, développement durable et "World Urban Campaign culture" dans l'aménagement des paysages urbains	7
1.2.b Mondialisation ou occidentalisation de l'espace urbain ?	9
1.2.c Marqueurs de la ville occidentale et nécessité d'adaptation locale	9
1.2.d Rôle des agences d'urbanisme occidentales en aménagement du territoire	11
1.3 Contexte culturel et historique des paysages urbains marocains	13
1.3.a Islam, médinas et paysages urbains traditionnels des territoires méditerranéens arabes	13
1.3.b Les protectorats français et espagnols : introduction de l'urbanisme occidental du début du XXème siècle	15
1.3.c De l'indépendance à aujourd'hui	17
1.3.d Le printemps arabe : la continuité d'une démocratisation des pratiques d'aménagement	17
1.4 Récapitulatif des différents marqueurs culturels dans le paysage urbain	19
Partie 2. Etude de cas : la lagune de Marchica	21
2.1 Un projet marocain qui se veut d'envergure internationale : Généralités	21
2.1.a Localisation géographique et état des lieux	21
2.1.b Sujet du projet	21
2.1.c Acteurs	22
2.2 À la recherche des marqueurs interculturels et facteurs de la mondialisation : Méthodologie	22
2.2.a Domaines d'étude et classes d'informations	23
2.2.b Méthode d'analyse des résultats	23
2.3 Restriction de la zone réservée à l'étude : Secteur de Nador – Onda	23
2.3.a Raisons du choix de la zone	23
2.3.b Un secteur qui répond aux critères urbains marocains	25

2.4 Evolution de la coopération interculturelle et de l'impact de la mondialisation au cours du projet	27
2.4.a Plans et esquisses : entre coopération et lutte d'influences territoriales	31
2.4.b Images de références, perspectives et représentations : des témoins de l'évolution esthétique et culturelle du projet	34
Partie 3. La lagune de Marchica : Interculturelle et mondialisée?	34
3.1 Degrés culturels dans le projet	34
3.1.a Vérification des standards internationaux	34
3.1.b Spécificités marocaines / méditerranéennes arabes	35
3.1.c Compromis culturels	35
3.2 Apports et faiblesses de la coopération interculturelle	36
3.2.a Conséquences du dialogue interculturel	36
3.2.b Des communautés interculturelles saines?	36
3.2.c Des activités économiques accrues?	36
3.2.d Des situations conflictuelles réduites?	37
3.2.e Une évolution personnelle à travers la tolérance?	38
3.3 Limites de la méthode	39
3.3.a Accès et interprétation de l'information	39
3.3.b Restriction spatiale de la zone d'étude	40
3.3.c Restriction temporelle et inachèvement du projet	40
Conclusion	41
Bibliographie	42
Sitographie	43
Annexes	
Résumés	

Charte d'Athènes. Établie au IVème Congrès International d'Architecture Moderne en 1933 à Athènes, elle met en place les règles portant sur la planification et la construction des villes tout au long du XXème siècle.

Dahir. Au Maroc, sceau du roi apposé sur les textes de lois votés au parlement faisant office de décret royal.

Espace franchisé. Espace en prise à l'urbanisme commercial et aux entreprises privées ou publiques, gardées accessibles sous conditions (à l'image des franchises domaniales établies au Moyen Age)
(Mangin)

Interculturel. Terme introduisant des notions de réciprocité dans les échanges, et de complexité dans les relations entre cultures.
(Clanet)

Méditerranée arabe (du Sud). Ensemble des États Nations de civilisation musulmane situés au Sud de la mer Méditerranée, soit les États du Maghreb, la Lybie et l'Égypte.

Occident. Ensemble des États Nations de civilisation judéo-chrétienne, soit l'Europe de l'Ouest, les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande.
(Huntington)

Paysage. Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.
(Convention Européenne du Paysage)

Paysage urbain. Reprise de la définition précédente appliquée aux territoires dits "urbains".

Sectorisation. Phénomène établissant des unités urbaines d'activités homogènes disjointes dans l'espace urbain.

Urbanisme islamique. Urbanisme régit par le droit islamique du foncier. Les statuts principaux sont le "Mulk" ou "terre de pleine propriété", traduit dans la terminologie occidentale comme étant la propriété privée. Le "Miri" est la terre utile possédée par l'État (en tant que représentant de Dieu). Le "Waqf" ou "terre dotée" est le bien établi en permanence à l'usage de bénéficiaires à des fins spécifiques ou consacrées au bien-être général. Le "Mawat" désigne les terres inutilisées ou "terres mortes".
(Sait, Peters)

Urbain. Caractère lié à la notion d'"Unité Urbaine", qui repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.
(INSEE)

Liste des abréviations

AMTUIR	Association pour le Musée des Transports Urbains, Interurbains et Ruraux
CIAM	Congrès International d'Architecture Moderne
FNAU	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
JNC	Joining Nature and Cities
ONEP	Office National des Eaux Potables
ONU	Organisation des Nations Unies
PA	Plan d'Aménagement
PAS	Plan d'Aménagement Spécial
PZ	Plan de Zonage
SDAU	Schéma d'Aménagement Urbain
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UN-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains,
UNPD	Programme des Nations Unies pour le Développement

Figures

- Fig 1.** Étapes historiques du développement durable
- Fig 2.** Schéma de principe du développement durable
- Fig 3.** Les 7 principes de la Campagne Urbaine Mondiale (World Urban Campaign)
- Fig 4.** Trois exemples historiques de sectorisation
- A. Unité de voisinage : Radburn, New Jersey US, 1929.
 - B. Cité jardin : Hampstead, Londres, UK, 1932.
 - C. Urbanisme des 7V : Chandigarh, Inde, 1966.
- Fig 5.** La trame viaire comme facteur de sectorisation et d'extension urbaine en France (Nantes) et aux Etats-Unis (Dallas).
- Fig 6.** Trois marqueurs de la ville occidentale
- A. Zones commerciales péri-urbaines : Clermont Ferrand, 80s'
 - B. Trame verte : Chicago et plan Burnham fin XIX^{ème}
 - C. Rurbanisation et nouveaux lotissements : Le Crest, 90s'
- Fig 7.** Organisation traditionnelle de la ville méditerranéenne arabe, exemple de Marrakech, Maroc
- Fig 8.** L'habitat traditionnel marocain
- A. Schémas
 - B. (1) Douar et dars en terre, Maroc (2) Riad médiéval, Marrakech (3) Patio d'un riad Marrakechi à ciel ouvert.
- Fig 9.** Le jardin islamique
- (1) Schéma (2) Jardins ibérico-mauresques de l'Alhambra, Espagne (3) Le jardin des vertueux (Riyad as-Salihin), Tunisie
- Fig 10.** Casablanca et l'urbanisme de secteur, 1917, in "The politics of design in French colonial urbanism", Wright
- Fig 11.** Plan hippodamien de la ville de Timgad, Algérie
- (1) in "L'urbanisme romain sous l'empire", Pelletier (2) Carte
- Fig 12.** Une urbanisation à deux vitesses, exemple de Casablanca
- A. Urbanisation réglementaire, quartier Ben Msik
 - B. Urbanisation non réglementaire, boulevard Oqba Bnou Nafii
- Fig 13.** Localisation géographique de la lagune de Marchica à l'échelle nationale et régionale
- Fig 14.** La lagune intégrée au sous protectorat espagnol
- Fig 15.** Les différents espaces paysagers de la lagune de Marchica
- Fig 16.** Les 7 cités de la lagune de Marchica
- Fig 17.** Les unités urbaines de Nador
- Fig 18.** Décomposition des unités urbaines de Nador
- A. Poblao
 - B. Damier
 - C. Extension du centre urbain ancien
 - D. Tissu périurbain lâche non maîtrisé
 - E. Nouvelle ville de Nador
- Fig 19.** Délimitation des zones d'études
- Fig 20.** Version 5 du PAS pour la zone d'étude considérée, février 2012
- Fig 21.** Évolution de la répartition spatiale des entités territoriales des 3 versions du PAS pour le secteur de Nador Onda
- Fig 22.** Évolution des surfaces des entités territoriales des 3 versions du PAS pour le secteur de Nador Onda
- Fig 23.** Évolution des surfaces des sous catégories d'entités territoriales entre la version 4 et 5 du PAS pour le secteur de Nador Onda
- Fig 24.** Étude des esquisses pour le secteur de Nador-Onda
- A. Esquisses proposées par les agences JNC et Conix
 - B. Schémas
- Fig 25.** Vue aérienne de la ville de Sète
- Fig 26.** Marqueurs culturels et bipolarité des références
- A. Évolution du pourcentage de marqueurs culturels présents selon les missions
 - B. Comparaison du pourcentage de marqueurs culturels entre photos de références et perspectives
- Fig 27.** Marqueurs culturels et types d'aménagement ; Pourcentage de marqueurs culturels en fonction des catégories établies en partie I
- Fig 28.** Marqueurs culturels et origines géographiques
- A. Origine géographique des représentations au cours des missions
 - B. Décomposition des origines géographiques des représentations au cours des missions
 - C. Part méditerranéenne des représentations issues de pays occidentaux

Tableaux

Tab 1. Niveau d'urbanisation par région mondiale

Tab 2. Pourcentage de la population par région mondiale

Tab 3. Récapitulatif des marqueurs culturels méditerranéens arabes et occidentaux

Tab 4. Récapitulatif des différents marqueurs culturels repérés au sein des photos de la figure 25

Annexes

Annexe 1. Les différentes unités paysagères de la lagune de Marchica, JNC international 2011

Annexe 2. Versions 3, 4 et 5 du PAS, JNC international 2011-2012

Annexe 3. Esquisses pour le secteur de Nador Onda, JNC international et Conix, 2012.

Annexe 4. Images de références et perspectives

“D’ici les vingt prochaines années, Homo sapiens, l’ “homme sage”, deviendra Homo sapiens urbanus pour toutes les régions de la planète”
State of the World’s Cities 2010/2011, Bridging The Urban Divide

Voilà une assertion qui laisse à réfléchir. Cette citation, issue d’un rapport de UN Habitat, illustre bien le fait que le monde devient inexorablement de plus en plus urbain. En effet, d’ici 2030, le nombre de citadins dépassera celui des ruraux, y compris dans les pays en voie de développement en Asie et en Afrique.

Les villes changeant constamment, offrent à l’homme le moyen de partager l’espace et d’y exprimer les évolutions de leur propre manière de vivre. Elles sont contruites, reconstruites, transformées et occupées par différents groupes pour différentes fonctions. Ces groupes, ces sociétés humaines ont un impact déterminant dans l’établissement des paysages urbains tels que nous les connaissons. C’est dans ce contexte actuel qu’intervient le phénomène de mondialisation à même de brasser de plus en plus ces communautés et leurs cultures.

La mondialisation. Catalyseur du développement pour certains, facteur d’inégalités pour d’autres, elle est pour le paysagiste une source d’interrogations. En effet, son impact est encore fort peu étudié dans ce domaine. Gilles Clément en ébauche bien certains principes à travers son “jardin planétaire” ^[1]. Cependant, il s’intéresse d’avantage à l’aspect écologique du paysage qu’à ses représentations au niveau mondial. Pourtant, si l’on reprend la définition de “paysage” selon la Convention Européenne ^[2] qui lui est consacrée, celui-ci désigne “une partie de territoire telle que perçue par les populations”. Perceptions, représentations, le paysage est tout à fait subjectif selon son appartenance et son appropriation par les communautés humaines.

Pourtant, la mondialisation joue sur ce point, et depuis plus longtemps qu’on ne le pense d’ordinaire. Pour certains (étude Gouverneo ^[3]), elle commence dès le XV-XVI^e siècle lorsque la quête de connaissances de quelques européens les pousse à la conquête du monde grâce aux grands navigateurs. N’y a-t-il rien de plus excitant que la découverte et l’appropriation de nouveaux paysages?

La mondialisation est dès lors organisée par les dirigeants du “Vieux Monde” régissant bientôt plusieurs empires coloniaux, puis par les Etats Unis et l’Union Soviétique qui se partagent l’espace mondial dans la seconde moitié du XX^e siècle. Malgré tout, il faudra attendre 1959 pour voir apparaître pour la première fois le terme de mondialisation. Ce terme qui s’appliquera préférentiellement aux systèmes économiques, mais surtout financiers.

Et le paysage urbain dans tout cela ? N’est-il que le résultat d’une réaction en chaîne issue de ces décisions politiques et économiques mondiales ?

Selon Mc Grew cité par Bolduc et Ayoub ^[4], les lignes directrices de la mondialisation sont entre autres l’interdépendance, l’effacement des frontières nationales, les conflits de souveraineté, la complexité systémique et dans une moindre mesure la compression espace temps.

L’interdépendance des paysages urbains se manifeste par l’effet d’échange et de la diffusion des projets qui transcendent les frontières. Ainsi, les décisions prises n’importe où dans le monde pour un projet d’aménagement quelconque peuvent affecter les individus en n’importe quel point de la planète. Cet “effacement des frontières” est principalement dû à l’augmentation et à l’accessibilité des outils technologiques disponibles pour les professionnels du milieu. En un instant, un clic, on peut obtenir une vue aérienne de la zone de projet grâce à Google Earth, des informations cruciales grâce aux sites spécialisés comme Géoportail en France. Des outils de téléconférence comme Skype permettent de mettre en place des réunions à distance et favorisent une prise de décision rapide tout en évitant

des déplacements longs et coûteux. Les logiciels de dessin informatique comme AutoCAD ou la suite Adobe deviennent universels et favorisent la transmission des plans, perspectives et autres documents de projet indispensables. Les végétaux se commandent sur les sites des pépinières et peuvent être choisis grâce à des clés de recherche efficaces. L'énumération de ces quelques outils montrent bien qu'Internet devient alors l'outil indispensable à tout paysagiste, urbaniste ou architecte. Cette évolution technologique mène à une "compression espace temps". Ce terme se "réfère à des transformations profondes aux seins de nos sociétés qui se produisent à un rythme accéléré, se calculant en années plutôt qu'en générations" (Mittleman cité par Bolduc et Ayoub ^[4]). On peut se demander avec les moyens d'aujourd'hui combien de temps nécessiterait la réalisation des jardins de Versailles. Ces jardins dont la conception et la construction originale ont nécessité près de 40 ans sous Louis XIV, continuent d'évoluer aujourd'hui.

La conséquence pour les professionnels de paysage et d'urbanisme : l'ouverture à de nouveaux projets sources de profits, mais aussi d'enrichissement professionnel. Cependant, ces projets posent également de nouvelles problématiques. En effet, les agences et autres bureaux d'études doivent s'adapter à un certain contexte environnemental certes, mais aussi politique, économique, et surtout culturel. C'est là qu'interviennent alors les "conflits de souveraineté" et "la complexité systémique" cités ci avant, et qui montrent tout l'intérêt d'une coopération interculturelle. En effet, l'augmentation du nombre d'acteurs de cultures différentes et de liens entre eux génèrent des contraintes sur la production de nouveaux projets. Elle remet également en question nos manières de créer et d'envisager les nouveaux paysages dans des régions du monde disposant d'une autre culture que la nôtre. Aussi on peut se demander quelle est la place des approches interculturelles dans l'établissement de projets d'aménagement du territoire. Ces démarches représentent là encore des pratiques mal connues, où qui selon Dasen (2000), ont "mauvaise réputation" pour plusieurs raisons. Les concepts et les méthodes de recherches utilisées sont encore trop peu précis, et le terme même d'"interculturel" peut représenter une "prise de position idéologique" avec toutes les implications que cela comporte. L'intersection complexe entre paysage, interculturelité et mondialisation constituent donc une des problématiques centrale de cette étude.

Pour essayer de comprendre ces différentes interactions, on s'intéresse à l'étude d'un projet susceptible de les mettre en lumière. Dans le cas qui nous intéresse ici, les paysages urbains marocains présentent bien des différences culturelles avec ceux de nos villes occidentales. Ces paysages sont bien sûr marqués par l'histoire, la religion et par une utilisation anthropique particulière. Mais récemment, les événements du printemps arabe ont marqué l'histoire politique du pays, même si ce fut sans doute dans une moindre mesure que pour ses voisins du Maghreb. On peut dès lors se demander si ces changements vont affecter les moyens d'aménager le territoire. Vont-ils faire évoluer les pratiques d'aménagement en direction d'une vision plus "mondiale" du projet, ou bien plus locale et traditionnelle ? On pose alors comme hypothèses que la mondialisation agit sur la mise en place de ces nouveaux aménagements, et que les agences internationales jouent un rôle prépondérant dans ce contexte.

L'agence JNC International - Joining Nature and Cities - a été fondée en 1968 et rassemble aujourd'hui près de 40 collaborateurs paysagistes, architectes urbanistes et ingénieurs spécialisés dans l'architecture du paysage, l'aménagement du territoire et la conception urbaine. L'entreprise présente sur trois sites - Bruxelles et Nivelles en Belgique et Lyon en France - a développé une expérience de projet à l'international en Europe, mais aussi en Afrique, Amérique et Asie.

L'un de leur projet concerne l'aménagement de la lagune de Marchica au Maroc. Le programme de développement de la lagune ambitionne d'aménager une zone touristique avec des hôtels, des complexes résidentiels, des infrastructures publiques comprises dans un grand parc naturel préservant l'écosystème exceptionnel de la lagune. Cet écosystème représente un enjeu d'importance dans un monde où le développement durable assoit chaque jour un peu plus sa légitimité.

Dans ce contexte on peut dès lors se demander :

Quel est l'impact de la mondialisation sur le projet de la lagune de la Marchica ?

Comment la coopération interculturelle entre une maîtrise d'ouvrage marocaine, la population locale et une maîtrise d'œuvre belge a pu limiter, ou au contraire accentuer cet impact ?

Pour répondre à ces questions, la réflexion développée sera menée en trois temps. Afin de démontrer un quelconque impact, il semble essentiel de déterminer quels types d'influences le paysage urbain en place ou en devenir est susceptible de subir. Pour cela, la définition des différents aménagements urbains caractéristiques des cultures occidentale et marocaine permet l'établissement d'une représentation spécifique précisée grâce à des marqueurs culturels. Une fois ces représentations déterminées, il sera alors possible de mettre en évidence quels aspects culturels ont été préférentiellement choisis, et si ce processus s'est effectué dans le cadre d'une coopération interculturelle équitable. Or, la mise en place de ces représentations au stade esquisse s'effectue dans un cadre réglementaire. Aussi l'étude en parallèle des évolutions du Plan d'Aménagement Spécial, outil réglementaire conçu pour la lagune, permettra de comprendre les différentes relations entre acteurs du projet. Enfin, il s'agira dans un dernier temps de démontrer que les représentations des paysages urbains actuels sont les témoins de compromis plus ou moins orientés par la mondialisation, dans des espaces en proie à l'ambivalence.

1.1 Notions de paysage urbain, culture, interculturel et multiculturel

1.1.a Culture, interculturel et multiculturalisme

Avant de s'attarder sur les différents aspects des cultures occidentale et marocaine d'aménagement inhérentes au présent sujet, il convient tout d'abord d'énoncer des précisions concernant quelques termes liés à la culture, qui seront par la suite appliqués à celui de "paysage".

En effet, le terme de "culture" suppose différentes définitions qui, sans être directement liées à la notion de paysage urbain, permettent de mieux cerner les limites du sujet.

"Culture" vient du latin "colere" qui veut dire "cultiver la terre pour la faire produire" (CATO 2^{ème} siècle avant J.C.). Cette idée de production est de l'ordre de l'acquis par l'homme, et non de l'inné. Kant ^[5] définissait la culture ainsi :

"Produire dans un être raisonnable cette aptitude générale aux fins qui lui plaisent (donc en sa liberté) c'est la culture. Par conséquent, la culture seule peut être la fin dernière qu'on peut avec raison attribuer à la nature par rapport à l'espèce humaine."

En philosophie, une ancienne tradition oppose donc la nature et la culture. La terre, le ciel, toutes formes de vie spontanées et libres d'influence anthropologique appartiennent à la nature ; tout ce qui est produit par l'homme, de quelque forme que ce soit, appartient à la culture. Aussi lorsque l'on parle d'espace urbain, environnement anthropique par excellence, la culture s'impose d'elle même. Elle reflète une certaine production de l'espace, et s'ouvre alors sur une définition plus large.

D'où une approche plus sociologique du terme, donnée par l'UNESCO ^[6] en 1982 :

"Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances."

Bien que cette définition s'applique à toutes sociétés humaines en général, on s'intéresse ici à la culture urbaine, caractéristique des aires urbaines (à opposer à l'espace dit rural).

Le paysage urbain, miroir de la société, est révélateur d'une certaine culture. Il résulte de comportements plus ou moins raisonnés, et influe de façon rétroactive sur la manière de vivre des communautés citadines. D'un autre point de vue, il est également le produit de l'interaction entre différentes sociétés humaines, à l'heure où la mondialisation rend ces interactions de plus en plus aisées et fréquentes.

Par extension, on pourra parler de multiculturalisme et d'interculturalité du paysage urbain. Il convient alors de différencier ces deux termes pour pouvoir comprendre l'impact que ces différents concepts peuvent avoir sur l'aménagement du territoire.

Dasen et Retschitzki cités par Dasen (2000), définissent l'interculturalité dans son sens global comme étant l'ensemble des processus impliqués soit dans la comparaison entre les cultures, soit dans l'interaction entre ces dernières. Douard et Ragi cités par Clanet (1993) ajoutent alors que ce type d'interaction s'effectue néanmoins dans une optique de sauvegarde de l'identité culturelle des différentes parties en relation.

La définition de « multiculturalisme » est très proche de celle d' « interculturalité » définie ci-avant. Cependant, là où l'interculturalité souligne une notion de partage, le multiculturalisme n'implique pas obligatoirement cette réciprocité.

On s'intéresse alors ici d'avantage à la notion d'interculturalité du paysage urbain, car de celle-ci découle une coopération entre les différents acteurs de l'aménagement, coopération nécessaire pour la réalisation de tout projet.

1.1.b Qu'est-ce que la vision interculturelle du paysage urbain ?

Une grande variété de visions culturelles mène à un large panel de perceptions du monde. Le Breton (2006) traduit cet état de fait à travers les expériences sensorielles de l'homme :

“Le monde sensible est la traduction en termes sociaux, culturels et personnels d'une réalité inaccessible autrement que par ce détour d'une perception sensorielle d'homme inscrit dans une trame sociale.”

Si le monde est un ensemble de paysages, et si ces paysages diffèrent selon les perceptions sensibles de chacun, alors pour chaque paysage donné il existe une limite finie de perceptions. Cette limite est alors déterminée par le nombre d'observateurs qui le contempnent. Or, la culture d'une société, ou même d'un individu influe sur sa manière de percevoir le monde et donc le paysage qui l'entoure.

Peut-être à ce stade serait-il judicieux d'apporter une définition au “paysage urbain”. On retiendra pour la suite de cette étude la définition suivante donnée par Carrozza (1996) dans son article “Paysage urbain : matérialité et représentation” :

“(…) je pourrais dire que le paysage urbain est une image fragmentaire de la ville. Il est surtout la multiplicité d'images. Les paysages sont des fragments de la totalité, du réel, sectionnés par le regard (un certain regard) pour la contemplation.”

Les paysages urbains ne dérogent donc pas à la règle. Espaces anthropiques, ils sont le sujet d'une multiplicité accrue de perceptions et traduisent spatialement de manière exacerbée les différentes cultures qui l'occupent. Or ce sont les perceptions que nous avons de l'espace qui influent directement sur les orientations d'aménagement des territoires urbains.

L'interculturalité appliquée aux paysages urbains prend alors ici tout son sens. A l'heure où la mondialisation, principalement localisée dans les villes, provoque un brassage culturel sans précédent, l'aménagement des paysages urbains découle de nouvelles dynamiques encore peu étudiées.

1.1.c Dynamiques d'aménagement et coopération interculturelle

Une multiplicité d'orientations d'aménagement implique donc différentes dynamiques d'aménagement. Ceci a plusieurs conséquences en terme d'établissement de projets d'urbanismes, paysagers et architecturaux. Si plusieurs acteurs de différentes cultures travaillent ensemble, une coopération interculturelle semble nécessaire pour canaliser les différentes dynamiques de réflexion, et donc d'aménagement du territoire. Cela semble particulièrement vrai lorsque par exemple maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et futurs utilisateurs de l'espace urbain sont de cultures différentes. Il est évident qu'un européen ne conçoit, ni n'utilise l'espace public de la même manière qu'un asiatique ou un africain ; d'où la difficulté lorsqu'un européen, un asiatique ou un africain conçoit l'espace pour l'une des deux autres parties. Il en découle alors une nouvelle conséquence : la nécessité de comprendre la dynamique de l'“autre” pour pouvoir aménager ensemble l'espace. Et cette compréhension doit s'effectuer de manière bilatérale afin d'arriver à la fois à l'état d'échange, mais aussi de compromis adapté et nécessaire à toute coopération interculturelle.

Cependant “coopération” ne signifie pas toujours “égalité”. Un échange n'est pas tout le temps juste, un compromis équitable. Comment cela se traduit-il dans l'espace ? Peut-on déterminer où, quand et comment une certaine culture d'aménagement prend le pas sur l'autre ? Peut-on alors toujours parler de coopération interculturelle ? Dans ce contexte, la mondialisation joue un rôle déterminant dans le sens où elle est le facteur qui accélère la mise en place d'une telle coopération pour l'aménagement d'espaces urbains.

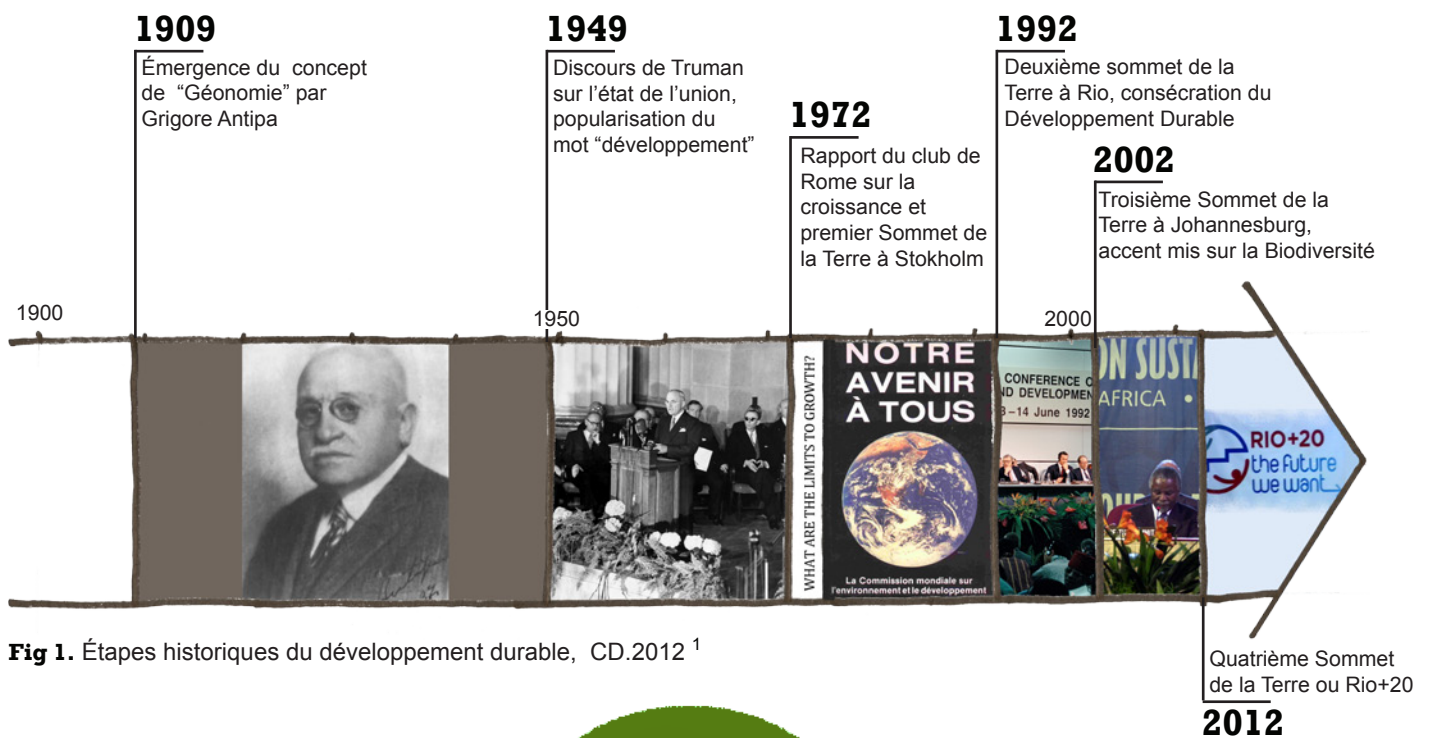


Fig 1. Étapes historiques du développement durable, CD.2012 ¹

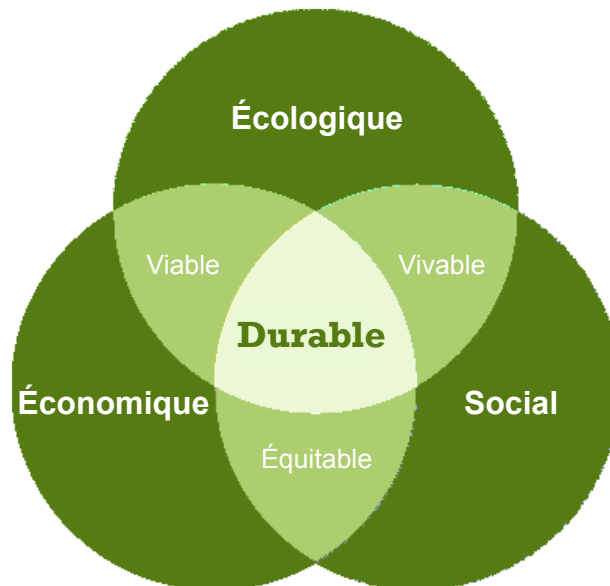


Fig 2. Schéma de principe du développement durable, CD d'après Ministère de l'écologie et du développement durable, 2012

- 1**
Des infrastructures et des services, des réseaux de mobilité, du foncier et des logements accessibles, notamment aux pauvres.
- 2**
Un développement social inclusif, sûr et sain, prenant en compte les droits des femmes.
- 3**
Un environnement bâti écologique, fondé sur l'efficacité carbone.
- 4**
Une planification et des processus de prise de décision participatifs.
- 5**
Des économies locales dynamiques et compétitives promouvant un travail décent et rémunéré.
- 6**
La garantie du droit à la ville, égalitaire et non-discriminatoire.
- 7**
Donner aux villes et aux populations locales les moyens de mieux planifier les changements et gérer les crises.

Fig 3. Les 7 principes de la Campagne Urbaine Mondiale (World Urban Campaign)

1.2 Mondialisation et culture urbaine occidentale d'aujourd'hui

1.2.a Mondialisation, développement durable et “World Urban Campaign culture” dans l'aménagement des paysages urbains

On peut dès lors se demander comment ce phénomène affecte l'aménagement des différents paysages mondiaux, et plus spécifiquement des paysages urbains.

Un des grands concepts à l'origine du développement des territoires à l'échelle mondiale, et donc de l'aménagement des aires urbaines, est celui de développement durable dont l'historique est repris dans la figure 1. La date importante à retenir néanmoins est celle du deuxième sommet de la terre à Rio en 1992 qui pose les bases du développement durable. Ce concept qui voit l'aménagement comme un juste équilibre entre développement économique équitable, justice sociale et protection de l'environnement est repris schématiquement dans la figure 2.

Peut-on alors parler de culture globale du développement durable ? Si l'on considère que le sommet de Rio marque la volonté de l'humanité d'homogénéiser au niveau mondial la manière de développer ses territoires, de les faire “produire” comme dans la définition latine première de Cato, alors on peut effectivement parler d'un phénomène de culture mondiale.

Pour des raisons politiques, économiques et aussi pratiques, la réalisation du développement durable s'effectue principalement dans les villes. En milieu urbain, les agendas 21 locaux associés plus tard au “Sustainable Cities Program” ^[7] sont lancés par deux programmes de l'ONU, UN-HABITAT et UNEP respectivement en 1992 et 1998.

Cependant, alors qu'une véritable politique d'aménagement est mise en place au niveau mondial, celle-ci peine à se développer dans les pays mis au ban de la mondialisation économique et financière. Alors que les agendas 21 locaux sont appliqués dans quelques villes françaises dès 1996 (Narbonne, Le Mans), il faut par exemple attendre la fin des années 2000 pour les voir s'établir au Maroc. Cet écart temporel et spatial conduit l'ONU dès 2010 à renouveler les engagements du développement durable en les adaptant aux nouveaux défis urbains du XXI^{ème} siècle.

La Campagne Urbaine Mondiale ^[8] (World Urban Campaign en anglais) est lancée par UN HABITAT en 2010 et traduit une évolution de la culture du développement durable. Celle-ci est régie par sept grands principes présentés en figure 3.

La “World Urban Campaign” montre une évolution de la culture du développement durable, spécifiée aux territoires urbains. Bien que déclinée en plus de trois piliers, on retrouve les volontés d'équité économique (points 1 et 5), de justice sociale (points 2,4 et 6) et de protection de l'environnement (points 3 et 7).

Ces différents concepts sont affectés par le phénomène de mondialisation, et jouent un rôle capital dans la création de nouveaux paysages urbains comme le démontrera par la suite l'étude de cas choisie.

1.2.b Mondialisation ou occidentalisation de l'espace urbain ?

Il est tentant, comme l'énonce Cohen en 2007, d'interpréter la mondialisation comme la continuation de l'occidentalisation du monde en termes économiques et culturels.

Mais avant toutes choses, qu'est ce que signifie “occidental” ? Il existe de nombreuses définitions valables en fonction des différents contextes auxquels on les applique. Selon Huntington cité par Desjeux ^[9], le monde occidental se confond avec la “civilisation occidentale ou judéo-chrétienne”. Cette aire d'influence regroupe l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), l'Europe de l'Ouest anciennement sous influence américaine pendant la Guerre Froide, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Elle se distingue par une unité culturelle basée sur les ressemblances de type “croyances religieuses”, “valeurs morales”, et “institutions”. Point de paysage donc dans cette catégorisation.

Tab 1. Niveau d'urbanisation par région mondiale, d'après UN-Habitat 2010

Région	Population urbaine 2010 (%)	Population urbaine 2050 (%)
Europe	72,6	83,6
Amérique du Nord	92,1	90,2
Océanie	70,6	76,4
Afrique	40,0	61,8
Asie	42,5	66,2
Amérique du Sud	79,4	86,7

Tab 2. Pourcentage de la population par région mondiale, d'après Banque Mondiale 2012 ^[10]

Région	Part de la population mondiale 2010(%)
Europe	11,3
Amérique du Nord	5,1
Océanie	0,5
Afrique	14,0
Asie	61,0
Amérique du Sud	8,1

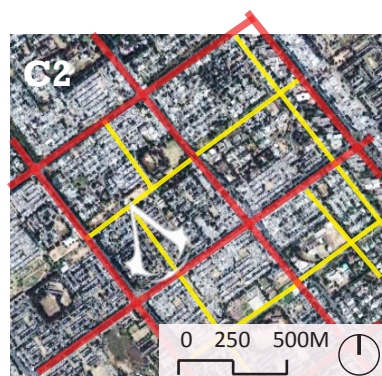
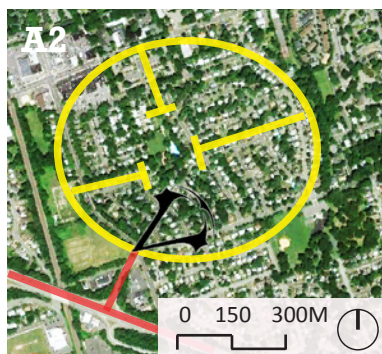
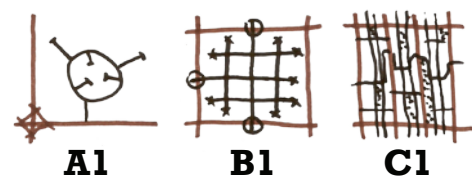


Fig 4. Trois exemples historiques de sectorisation
 A. Unité de voisinage : Radburn, New Jersey US, 1929.
 B. Cité jardin : Hampstead, Londres, UK, 1932.
 C. Urbanisme des 7V : Chandigarh, Inde, 1966.

(1) Schéma CD 2012 d'après Mangin (2004) ; (2) Carte d'analyse CD 2012 ; (3) CD 2012 d'après Google Map Street view ex. C3 College of Chandigarh d'après Mangin (2004)



Aussi en quoi le caractère occidental des espaces urbains se confond avec la mondialisation ? Quel rapport avec les concepts énoncés ci-avant ?

Il faut savoir que de nombreux concepts tels que celui du développement durable, de la mondialisation et autres théories d'aménagement de l'espace urbain trouvent leurs origines chez des élites issues d'états dits "occidentaux". Ces concepts, issus de problématiques se posant principalement pour les aires urbaines, modèlent alors les espaces présentant un fort taux d'urbanisation.

Or, les villes occidentales sont les premières dans ce domaine. En effet, le phénomène d'urbanisation n'en est pas au même point dans les différentes régions du monde. On peut relever d'après les tables 1 et 2 que l'urbanisation atteint 92% en Amérique du Nord alors que celle-ci regroupe seulement 5,1% de la population mondiale, contre seulement 40% pour le continent Africain qui en compte 14%. Or, les villes sont les principaux vecteurs du phénomène de la mondialisation et donc de la culture qui lui est associée. Celles-ci étant principalement plus développées dans les territoires dits occidentaux, il semble logique que les villes elles-mêmes aient une image plus "occidentalisée".

Cependant il existe des limites à cette vision dans le sens où la ville occidentale n'est pas le modèle hégémonique voulu par l'intégralité de la population mondiale. Les attentats du 11 septembre 2001 en sont un flagrant exemple : la destruction des tours du World Trade Center, symboles architecturaux faisant partie du paysage traditionnel de la ville de New York, mégapole occidentale par excellence n'est pas anodine. Dès lors, les paysages urbains nécessitent une adaptation locale, afin de prouver d'une part leur légitimité, et d'autre part pour se faire accepter par les populations en place.

1.2.c Marqueurs de la ville occidentale et nécessité d'adaptation locale

Mangin (2004), décrit avant tout la nouvelle ville occidentale comme un espace franchisé. Ce qualificatif est utilisé pour marquer le fait que nos villes sont aujourd'hui saisies par des logiques de marketing grâce à la privatisation d'espaces toujours plus importants. L'urbanisme de secteur et commercial, caractéristique des villes occidentales, est institué à travers les infrastructures routières, les lotissements pavillonnaires et les centres commerciaux.






Il est bien entendu qu'il existe de nombreuses variantes à la ville occidentale : une ville nord américaine ne ressemble pas en tous points à une ville européenne, ne serait-ce que par leur vécu historique différent. Il ne s'agit donc pas ici de décrire dans le détail la ville occidentale "idéale" mais d'en énoncer quelques grands principes afin d'en rendre une représentation reconnaissable par la suite.

Toujours d'après Mangin (2004), le modèle urbanistique dominant dans nos villes occidentales est celui de l'urbanisme de secteur qui divise les territoires. La sectorisation prend ses origines de manière conjointe aux Etats-Unis (Unité de voisinage, Perry, 1919, figure 4.A), en Angleterre (les cités jardins, Unwin, 1903, figure 4.B) et en France (urbanisme des 7V, le Corbusier, 1920, figure 4.C). Ces différents courants ont tenté de se fédérer au sein des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) dès les années 20 pour pouvoir établir notamment les nouvelles règles en matière d'aménagement urbain. De ces rencontres émerge la charte d'Athènes qui non seulement établit la sectorisation, mais aussi isole la circulation automobile comme une fonction capitale de l'aménagement.

Car en effet, la voiture est le facteur déterminant dans l'organisation des paysages urbains. Elle légitime la trame viaire permettant de créer et de relier les différents « secteurs » de la ville, et les villes entre elles. La trame viaire est le "squelette de la ville" qui organise bien malgré lui le paysage. Le centre ville, historique ou non, s'étend le long des axes des voies de communication et provoque la formation de villes radioconcentriques en Europe et déconstruit la "urban grid" aux Etats-Unis comme le montre la figure 5.

De par cette organisation, centres d'activités et zones d'habitations se disjoignent, l'étalement urbain commence.

LÉGENDE

-  Trame urbaine
-  Zone non construite
-  Zone construite à dominante rurale
-  Centres commerciaux
-  Edge city

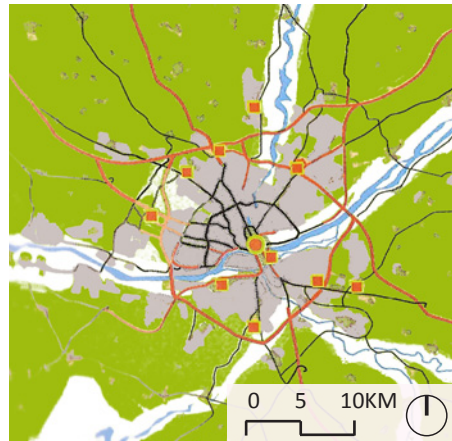


Fig 5. La trame viaire comme facteur de sectorisation et d'extension urbaine en France (Nantes) et aux Etats-Unis (Dallas). CD 2012 d'après Renoir In Mangin (2004)

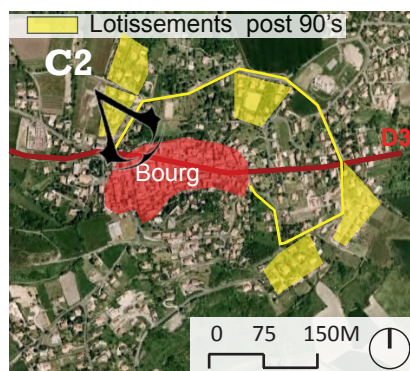
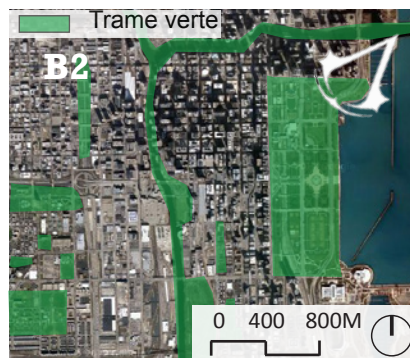
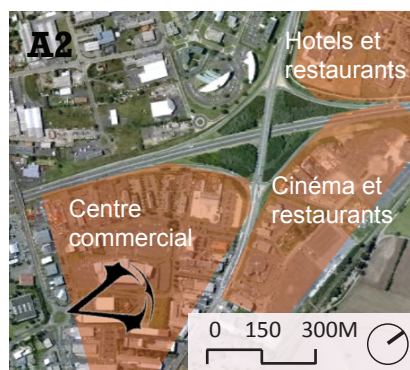
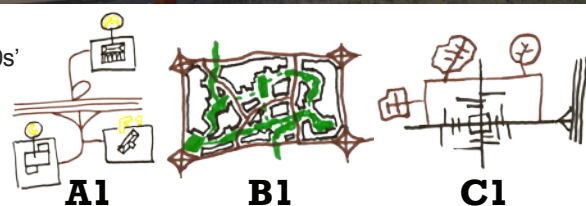


Fig 6. Trois marqueurs de la ville occidentale
 A. Zones commerciales péri-urbaines : Clermont Ferrand, 80s'
 B. Trame verte : Chicago et plan Burnham fin XIX^{ème}
 C. Rurbanisation et nouveaux lotissements : Le Crest, 90s'
 (1) Schémas CD 2012 d'après Mangin (2004) ; (2) CD 2012 d'après Google Earth ; (3) Cf photos



En effet, les acteurs de l'urbanisme commercial comprennent que des terrains vastes, à moindre coût et accessibles par le réseau routier peuvent accueillir de nouveaux centres d'activités en dehors des centres villes. Ces espaces regroupent bien souvent de nouveaux immeubles de bureaux, des grandes enseignes de l'alimentation (Carrefour, Mac Donald), de l'hôtellerie (Formule 1) ou certains types d'activités culturelles (cinémas multiplexes), comme le montre la figure 6.A. L'architecture de ces aménagements doit répondre aux critères de visibilité depuis la route ou du parking, et non à un idéal esthétique et durable. Coté espaces verts, on recycle le parc traditionnel de centre ville en parc de loisirs, relégué parfois à proximité des aires commerciales. Ou bien on le transforme, et lui attribue le caractère de trame verte à fonction écologique (figure 6.B).

Par conséquent, les espaces d'habitat se trouvent relégués à d'autres secteurs en périphérie. Par exemple en France, 80% des lotissements de maisons individuelles sont implantés en périphérie et 20% en zone dense. La trame viaire rapproche là encore du centre ville les nouvelles habitations des « rurbains » (figure 6.C), profitant de la désertification des campagnes liée à la généralisation de l'agriculture intensive. Quand à l'architecture du bâti, elle est banalement homogène dans ces nouveaux lotissements, parfois loins des principes que citait Le Corbusier en son temps : *“Les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, le ciel, l'acier, le ciment, dans cet ordre hiérarchique et indissolublement”*.

Voilà ce qui caractérise donc les villes occidentales, et encore plus spécialement celles construites pour partie ou non au XX^{ème} siècle. Ces grands principes appliqués en occident ont été exportés sous d'autres latitudes. L'un des exemples historique le plus emblématiques est celui du projet de Chandigarh futur capitale du Pendjab en devenir, réalisé par le Corbusier et commandité par Nerhu en 1950. L'architecte y voit alors l'occasion de tester sa théorie des 7V (une codification de la voirie en 7 catégories) susceptible d'être généralisée à l'échelle mondiale. Cependant, il n'est pas toujours aisé de transmettre une manière d'aménager, une architecture ou un parc paysager dans une région du monde différente en termes politique, économique, social et environnemental. Dans le cas de Chandigarh, Berger ^[11] s'accorde à dire que la conception originale prend en compte les modes de vie locale. Cependant, elle voit par exemple l'apparition d'une 8^{ème} voie - la V8 – pour les bicyclettes et les vélomoteurs seuls moyens de déplacement des masses dans une Inde n'ayant pas encore la culture de l'automobile. Paradoxalement, Chandigarh n'est aujourd'hui plus adaptée. La trame viaire autrefois pensée pour drainer la circulation routière alors trop faible à l'époque, est aujourd'hui saturée par une augmentation du trafic qui n'était pas prévue.

Créer un espace à caractère occidental dans une région du monde de culture différente n'est pas une chose aisée, surtout lorsque cette culture évolue. Pourtant de nombreuses agences et bureaux d'études occidentaux continuent d'aménager aujourd'hui les paysages urbains de pays ayant une autre culture que la leur.

1.2.d Rôle des agences d'urbanisme occidentales en aménagement du territoire

Les maitrises d'ouvrages étrangères font appel aux agences occidentales qui disposent de compétences sur des questions stratégiques. Selon la FNAU ^[12], les agences d'urbanisme se chargent déjà de plusieurs types de mission à destination de pays non occidentaux.

Ces missions sont de type planification urbaine, développement urbain à travers des projets d'envergure, transport et environnement, gouvernance et intercommunalité et observation territoriale.

Cette coopération entre différents pays conduit à des bénéfices variés, et ce malgré les difficultés énoncées précédemment.

Pour le “client”, le travail avec un partenaire pluridisciplinaire compétent *“lui permet souvent de trouver une réponse au cloisonnement des politiques et des approches à l'œuvre dans son pays.”* (Debeaumont ^[12]) Pour l'agence ou le bureau d'étude, cette coopération présente tout d'abord des avantages financiers et commerciaux. Elle enrichit l'offre tout en donnant accès à d'autres projets similaires. Elle renforce également la connaissance mutuelle et la solidarité entre les acteurs menant à un enrichissement professionnel

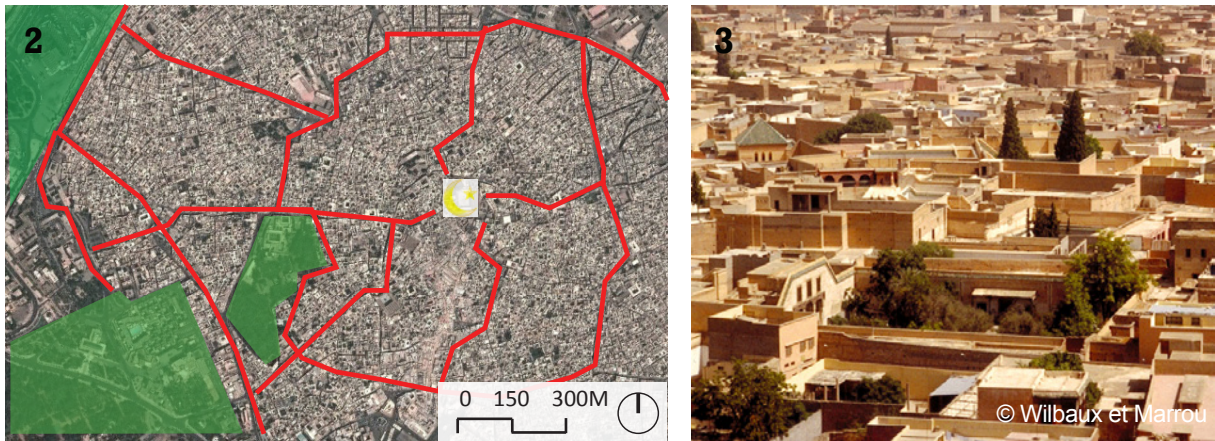
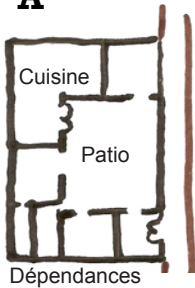


Fig 7. Organisation traditionnelle de la ville méditerranéenne arabe, exemple de Marrakech, Maroc
 (1) Schéma CD 2012 ; (2) CD 2012 d'après Google Earth ; (3) Médina de Marrakech,



A



Le Dar

maison à patio dont l'espace central n'est pas planté

pièces entourant un patio de dimension réduite

toits en terrasses et parfois prolongement de la cage d'escalier par une tour (Menzeh)

Dépendances



Le Riad

2 grandes salles se faisant face sur un quadrilatère ouvert sur le ciel et souvent planté

dépendances aux angles et alcove donnant sur l'entrée

toits en terrasses à l'image du dar



Fig 8. L'habitat traditionnel marocain

A. Schéma CD 2012 d'après Wilbaux - Marrou ^[14]

B. (1) Douar et dars en terre, Maroc (2) Riad médiéval, Marrakech (3) Patio d'un riad Marrakechi à ciel ouvert.

1.3 Contexte culturel et historique des paysages urbains marocains

1.3.a Islam, médinas et paysages urbains traditionnels des territoires méditerranéens arabes

Si l'on considère toujours le découpage du monde en civilisations, alors on peut relier le Maroc à la civilisation et la culture musulmane.

En effet, depuis le XI^{ème} siècle avant JC, le Maroc a connu plusieurs civilisations ; phénicienne, carthaginoise, romaine et enfin islamique au VI^{ème} siècle après JC.

Les principes et pratiques islamiques influencent bien des aspects de la vie de tous les jours de la société musulmane. Selon Sait et Peter ^[13], ceci inclut la perception de la propriété et des droits fonciers, et explique en partie certaines pratiques toujours actuelles.

Le Coran par exemple, insiste sur l'importance de respecter les droits de la propriété privée, mais indique clairement que la terre appartient à Dieu. En découle certains droits islamiques pour "utiliser" et "posséder" la terre. Les droits fonciers sont alors liés à l'utilisation des terres, et la personne qui "utilise" le terrain a la priorité sur un autre qui n'a pas réussi à le faire. Les terres non utiles, ou "Mawat" ne peuvent donc être détenues, ce qui peut être source de conflits dans les sociétés actuelles où la classification des sols dans les codes d'urbanisme s'oppose parfois aux pratiques traditionnelles ancestrales.

Selon Proulx (2004), les premières formes d'urbanisme dans la partie méridionale et arabe de la méditerranée sont donc tributaires d'une société religieuse tournée vers 3 objectifs :

- L'indispensable : c'est l'habitat, l'abri qui protège...
- Le nécessaire : c'est l'équipement, l'ameublement...
- Le complémentaire : c'est l'esthétique, le décor.

De cette vision théologique des choses découle une organisation typique de la ville médiévale méditerranéenne arabe - ou médina - sous ces latitudes. D'après Milhaud (2003), elle se distingue de ses homologues méditerranéennes d'influence romaine organisée autour du decumanus et du cardo, par une organisation rayonnante autour de la Grande Mosquée et par un habitat d'impasse. En revanche, elles se rejoignent sur le fait que les quartiers regroupent les individus par affinités ethniques et religieuses, des habitations de volumétrie homogène, disposées autour des rues marchandes et encerclées par des remparts (figure 7). Dans les villes méditerranéennes arabes, la fonction économique est essentiellement assurée par le marché : "al souq" en tant que quartier d'affaire. On retient également l'importance de l'eau, dans le sens où celle-ci est un facteur primordial dans l'aménagement urbain de l'époque. Elle garantit à la fois l'hygiène des populations et l'agriculture. Elle est également un élément essentiel dans la vie religieuse (les ablutions précèdent les prières, ou salat, pour purifier le musulman, suivant les prescriptions du Coran).

Les villes marocaines entrent bien entendu dans ce schéma d'organisation. Cependant certains éléments leur sont spécifiques, notamment en terme d'architecture et d'aménagement des espaces verts.

D'après Nouda (1992), l'habitat traditionnel marocain se caractérise par l'utilisation de deux techniques ancestrales qui utilisent le matériau "terre". Il s'agit tout d'abord du Pisé (en arabe : Taboute), utilisé principalement pour les murs porteurs des remparts des villes impériales. La seconde technique est l'Adobe (en arabe : Tobe), mélange de terre argileuse, de paille et d'eau auxquels de la chaux peut éventuellement être ajoutée. L'avantage de ces techniques est qu'elles fournissent des matériaux ayant de bonnes fonctions thermiques et phoniques. Ainsi, l'intérieur des habitations traditionnelles est frais l'été, doux en hiver, et isolé du vacarme extérieur provoqué par le souq. On peut également citer la Tadallakte, un enduit traditionnel à base de chaux, de sable et de jaune d'oeuf qui est poncée avec un galet après dressage et lissage sur le mur. Ces matériaux servent à construire différents habitats traditionnels à toit plat au cœur des médinas tels que les Dars (maison à patio dont l'espace central n'est pas planté), les Riyads, Palais et Menzeh (figure 8). Bien que l'habitat traditionnel marocain réponde à ces grandes tendances, plusieurs écoles réalisent différentes typologies et techniques de construction selon les régions du Maroc.

1

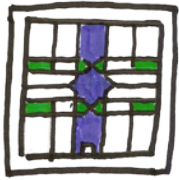


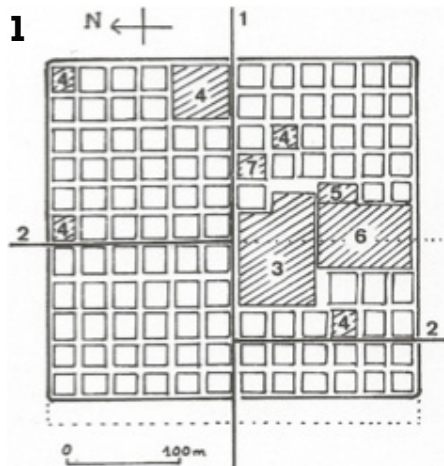
Fig 9. Le jardin islamique

(1) Schéma CD 2012 d'après Pordany-Horvath (2004) (2) Jardins ibérico-mauresques de l'Alhambra, Espagne (3) Le jardin des vertueux (Riyad as-Salihin), Tunisie



Fig 10. Casablanca et l'urbanisme de secteur, 1917, "The politics of design in French colonial urbanism", Wright In Proulx (2004)

1. Decumanus maximus
2. Cardo Maximus
3. Forum
4. Termes
5. Temple
6. Théâtre
7. Marché



2



Fig 11. Plan hippodamien de la ville de Timgad, Algérie

(1) "L'urbanisme romain sous l'empire", Pelletier In Zarrou (2012) (2) Vue aérienne de Timgad d'après Google Earth

La genèse de l' "espace vert" traditionnel marocain est également liée à la religion islamique, le jardin étant le miroir du paradis tel que décrit dans le Coran. Selon Forestier cité par Leclerc (1993), la cour et le jardin marocain sont avant tout des espaces privés, géométriques (figure 9), à l'intérieur desquels on ne marche pas, mais on s'assoit. Mise à part certains parcs royaux comme on peut en trouver à Marrakech, les surfaces de jardins sont plutôt restreintes aux cours intérieures des habitations. Les grands espaces verts sont alors relégués à l'extérieur de la ville. Forestier s'intéressa à l'aspect hydraulique (l'eau étant un symbole fort du jardin islamique), et de manière général aux aspects techniques du jardin ibérico-mauresque. Cependant, il existe d'autres caractéristiques de ce type de jardin qui sont l'esthétique de la lumière (travail du jeu des ombres), la sensualité (travail des couleurs, mais surtout des odeurs) et la variété des plantes cultivées. Lehrman cité par Pordany-Horvath (2004) décrit que :

“La forme d'un jardin islamique était non seulement déterminée par le symbolisme, mais aussi par le climat et la topographie. Cela signifiait la promotion de la fraîcheur, de l'ombre et de la solitude. Aussi, l'utilisation de toutes formes d'eau était extrêmement importante. L'agencement du jardin était strictement géométrique et il était défini par des murs en maçonnerie ou des haies.”

Organisation spatiale, architecture et espaces verts sont donc extrêmement liés et reflètent les caractéristiques de la ville traditionnelle marocaine. Cette organisation stable de plusieurs siècles est profondément bouleversée par la période coloniale.

1.3.b Les protectorats français et espagnols : introduction de l'urbanisme occidental du début du XX^{ème} siècle

Dès 1912 et la convention de Fès, le Maroc voit s'implanter le protectorat français, puis le sous-protectorat espagnol dans le nord du pays dès le mois d'octobre. Ces deux protectorats marquent le début de la "mondialisation" (dans une certaine mesure) du Maroc en matière d'urbanisme.

Le protectorat français met en place les premières lois traitant d'urbanisme telles que le dahir du 23 novembre 1917 qui soumet à l'autorisation toutes constructions à l'intérieur des villes où des voies et places sont projetées. L'instrument législatif est alors sensé assurer l'accomplissement de la politique colonialiste, et met en place une organisation occidentale et militaire de l'espace. C'est l'époque de l'espace ouvert, des grands boulevards, des transports en communs, de l'eau courante et de l'électricité, mais aussi des parcs publics.

Selon Proulx (2004), ces premiers plans d'urbanisme prévoient les prémices des extensions urbaines et un zonage des villes marocaines, dont le plus célèbre est sans doute celui de Casablanca (figure 10). Ainsi, les nouvelles villes sont construites en périphéries de la médina. Le protectorat prévoit également une "zone tampon" afin de les distinguer et de préserver la culture marocaine, puis établit des zones de plaisance et d'industrie.

Le sous-protectorat espagnol met en place des mesures assez similaires à celle du protectorat français. Cependant alors que les français s'inspirent du modèle de Vauban, les espagnols choisissent celui du modèle Hippodaméen d'Hippodamos de Milet. Celui-ci prévoit un système d'ilots rectangulaires tel que montré en figure 11.

Les nouvelles villes d'influence espagnole ne prévoient pas d'enceintes de fortification, mais une grille qui permet de voir arriver son ennemi de loin et permet une meilleure prévision d'extension de la ville. Les différentes structures architecturales et les espaces verts sont alors importées des pays colonisateurs. L'imagination des architectes, ingénieurs et paysagistes de l'époque fut stimulée par les nouvelles contraintes climatiques, matériaux et environnements étrangers.

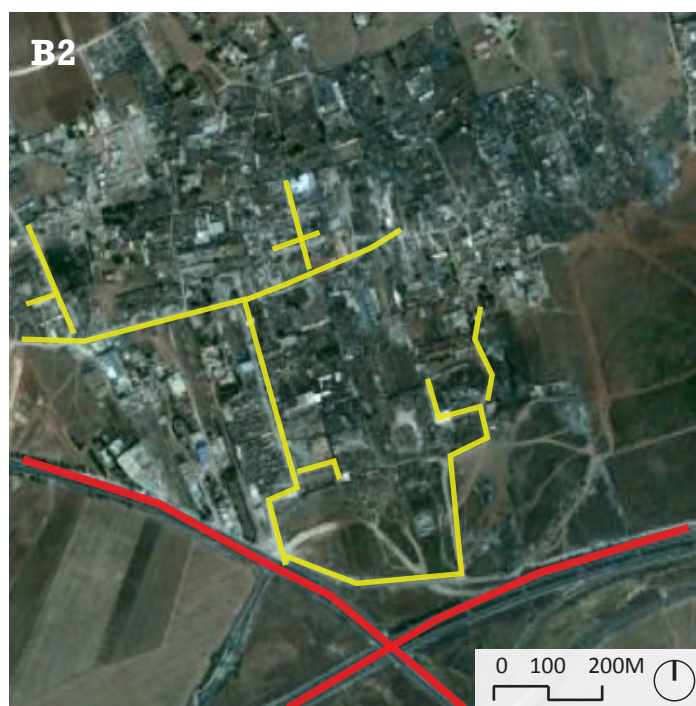


Fig 12. Une urbanisation à deux vitesses, exemple de Casablanca
 A. Urbanisation réglementaire, quartier Ben Msik
 B. Urbanisation non réglementaire, boulevard Oqba Bnou Nafii
 (1) schéma CD 2012 (2) Carte d'analyse CD 2012



A1



B1

A propos de la création de nouveaux parcs publics Forestier cité par Leclerc (1993) disait :

“Il semble donc qu’il serait très utile tout d’abord de respecter autant que possible les dispositions anciennes des jardins que l’on trouve établis au Maroc, avant de créer des jardins français ou anglais, et pour cela d’en connaître, au moins dans ses principes essentiels, le système d’arrosage qui en est la raison même.”

Malgré cette volonté d’adaptation de certains aménageurs coloniaux, on observe globalement le passage d’un modèle basé sur les valeurs humaines à un aménagement stratégique de type prévisionnel et sécuritaire. L’urbanisme de rationalité normative est né.

1.3.c De l’indépendance à aujourd’hui

L’indépendance est proclamée le 2 mars 1956, et alors que l’époque coloniale avait vu une réglementation accélérée et constante des villes, le nouvel état du Maroc suit une cadence plus faible. Il faut attendre 1992, la même année que le sommet de Rio pour ajuster la législation et lutter contre les problèmes d’urbanisation. Le gouvernement adopte alors un cadre réglementaire et établit différents documents relatifs à l’aménagement du territoire tels que les SDAU, PZ et PA. A noter que l’Islam est toujours en trame de fond dans l’établissement de ces documents. En effet, le Maroc étant une monarchie constitutionnelle dont la religion officielle est l’Islam, le roi a pouvoir de promulgation des lois. C’est notamment le cas des lois traitant d’urbanisme. Exemple de formulation au début de la loi 12-90 relative à l’urbanisme ^[15] :

*LOUANGE A DIEU SEUL !
(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)
Que l’on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!
Que Notre Majesté Chérifienne,
Vu la constitution, notamment son article 26.
A DECIDÉ CE QUI SUIVIT !*

Est promulguée et sera publiée au bulletin officiel à la suite du présent dahir, la loi n°12-90 relative à l’urbanisme adoptée par la Chambre des représentants le 29 Hija 1411 (12 Juillet 1991).

Aujourd’hui, les villes marocaines sont le fruit de deux types d’urbanisation (figure 12) qui se distinguent par leurs mécanismes et leurs modes de production. (Ameur, Naciri, 1985).

L’urbanisation réglementaire est facteur d’intégration socioculturelle. Elle est conforme aux procédures édictées par la législation d’origine coloniale et actuellement en vigueur, et elle obéit aux normes habituelles d’un urbanisme moderne et “national”. C’est l’urbanisation des classes aisées et moyennes.

L’urbanisation clandestine, elle, est facteur d’émergence de nouvelles couches urbaines. C’est l’expression spatiale la plus significative du phénomène urbain actuel. Ainsi on estime que 1 urbain sur 5 vit dans ce type de territoire (Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de la Politique de la ville ^[16]). Il est à se demander si ce phénomène n’est pas la traduction culturelle du statut islamique du Mawat.

1.3.d Le printemps arabe : la continuité d’une démocratisation des pratiques d’aménagement

Le printemps arabe est marqué au Maroc par le Mouvement du 20 Février qui se caractérise par des manifestations pacifiques avec comme revendications des réformes constitutionnelles. Ces revendications ne touchent pas directement l’aménagement du territoire mais les réformes engagées démontrent une volonté de démocratisation des pratiques politiques. Or celles-ci concernent également l’aménagement des villes, territoires stratégiques pour l’Etat. On peut dès lors se demander quelles sont les pratiques participatives actuelles pratiquées au Maroc et qui marquent le processus de démocratisation des pratiques d’aménagement.

Tab 3. Récapitulatif des marqueurs culturels méditerranéens arabes et occidentaux

Catégorie de marqueurs	Caractéristiques méditerranéennes arabes	Caratéristiques occidentales
Trame urbaine bâtie	<ul style="list-style-type: none"> • Volumétrie homogène < R+3 • Toits terrasses • Matériaux de type terre • Couleurs ocre ou blanc • Décoration en mosaïque et symboles islamiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Volumétrie hétérogène qui peut atteindre une hauteur > R+3 • Matériaux hétérogènes, principalement béton, acier, et verre • Pas de couleurs préférentielles • Pas de symbolique particulière dans la décoration, mobilier contemporain
Trame viaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rues étroites, finissant souvent en impasse • Voierie non adaptée à l'automobile ou tout moyen de transport motorisé, espace avant tout piétonnier • Absence de transports dits de "nouvelle génération" (de type tram, métro, prémétro, tram train...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rues larges, orientées de manière raisonnée, très peu - voir absence - d'impasse sauf zone résidentielle • Voierie dimensionnée selon normes en vigueur, et adaptée à l'automobile et autres transports motorisés contemporains • Quelques espaces de ville réservés aux piétons Présence de transports de "nouvelle génération"
Trame verte et bleue	<ul style="list-style-type: none"> • Jardins soit <ul style="list-style-type: none"> - de surface restreinte aux cours et patio des habitations - de surface plus importante mais localisés à l'extérieur de la ville • Symbolique islamique dans l'aménagement, plan géométrique et présence d'eau • Végétation méditerranéenne avec une préférence pour le palmier dattier, le cyprès, l'amandier et l'oranger • Trame bleue parfois bordée d'une corniche 	<ul style="list-style-type: none"> • Jardins de type parc urbain, intégrés à la trame urbaine bâtie, exception faite de certains parcs à vocation écologique • Pas de symbolique particulière, grande variété de plans et de formes • Végétation variée selon le climat. De plus en plus de mise en évidence de l'intérêt écologique des parcs notamment au travers des zones humides
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Vie centrée autour de la religion islamique qui fait office de pouvoir politique, importance de la mosquée et de la prière au coeur de la vie de tous les jours. • Activité économique basée sur le souq en tant que quartier d'affaires : commerce, restauration • Activités culturelles de type chant et danse traditionnelle sur des places de surface restreinte au sein de la Médina 	<ul style="list-style-type: none"> • Vie centrée sur les activités économiques et de loisir • Activité économique localisée soit : <ul style="list-style-type: none"> - dans les immeubles de bureaux - dans les centres commerciaux, certains en centre ville et la majorité en périphérie à proximité d'autoroutes ou autres dessertes d'importance • Activités politique et culturelle basées soit dans des espaces d'architecture remarquable ou dans certains espaces verts ouverts prévus à cet effet

Celles-ci sont plutôt de l'ordre de l'enquête publique, a posteriori de l'établissement des projets. C'est notamment le cas des PA qui prévoient que : *“La commune procède à la publication et à l'affichage de l'avis de dépôt informant le public que le plan et son règlement ainsi qu'un registre d'observations sont mis à leur disposition au siège de la commune pendant une durée d'un mois”* (loi n°12-90 relative à l'urbanisme)

Cette pratique est donc plutôt de type participation/consultation, plutôt que participation/co-décision en ville. Cependant il est à noter que cette participation est plus active en milieu rural, du fait des organismes internationaux (de type UNPD) ou des priorités établies par l'état marocain (Yoda, 2004).

On retiendra néanmoins que l'évolution des techniques de participation au cours des dernières années a permis plus d'intégration d'une démocratie participative (Zirari ^[17]) et ce bien avant le printemps arabe qui ne marque que la continuité de ce processus. Quant aux limites, Qarro et Berkat ^[18] énoncent le manque d'appropriation du processus participatif par les participants, la contrainte temps/budget, et la qualité de la participation.

1.4 Conclusion : récapitulatif des différents marqueurs culturels dans le paysage urbain

Il est intéressant pour la suite de l'étude de récapituler ici les différents marqueurs culturels des paysages urbains mondialisés (occidentalisés) et marocains (et par extension des régions méditerranéenne arabes).

Ces marqueurs culturels sont répartis en 4 catégories qui reprennent les composantes de l'espace urbain et qui furent étudiées par JNC dans le cadre du projet de la Marchica :

- Marqueurs de la trame urbaine bâtie, caractérisée par l'architecture et les différentes typologies construites des zones urbaines ;
- Marqueurs de la trame viaire, caractérisée par la voirie et les moyens de transports ;
- Marqueurs de la trame verte et bleue, que l'on regroupe ici pour caractériser l'environnement “naturel” et d'intérêt plus écologique ;
- Marqueurs d'activités, non repris dans le classement de JNC, mais d'intérêt interculturel dans le sens où ceux-ci expriment en partie la manière d'utiliser l'espace urbain et la culture immatérielle.

Les différents marqueurs sont récapitulés dans la table 3.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de décrire ces marqueurs de manière caricaturale, on cherche à les rendre suffisamment reconnaissables pour la suite de l'étude. De plus, ils se doivent de répondre aux représentations les plus coutumières qui marquent l'esprit collectif d'une culture donnée.

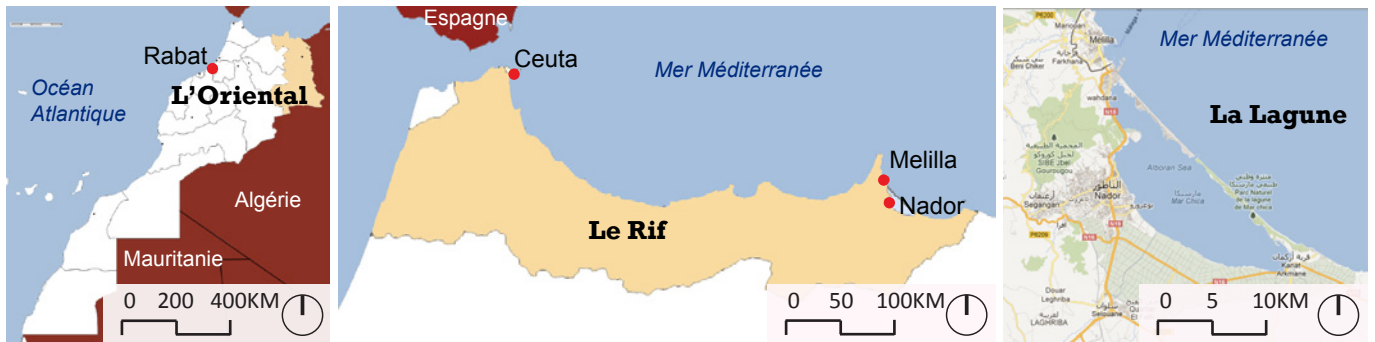


Fig 13. Localisation géographique de la lagune de Marchica à l'échelle nationale et régionale, CD 2012

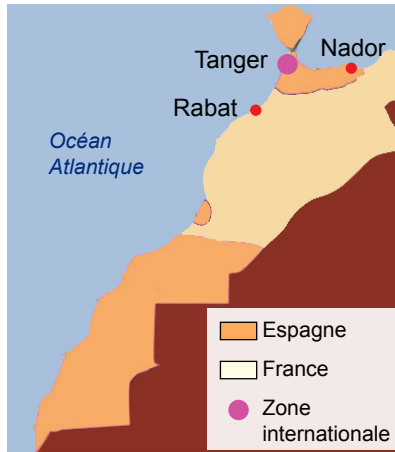


Fig 14. La lagune intégrée au sous protectorat espagnol, CD 2012



Fig 16. Les 7 cités de la lagune de Marchica, CD 2012

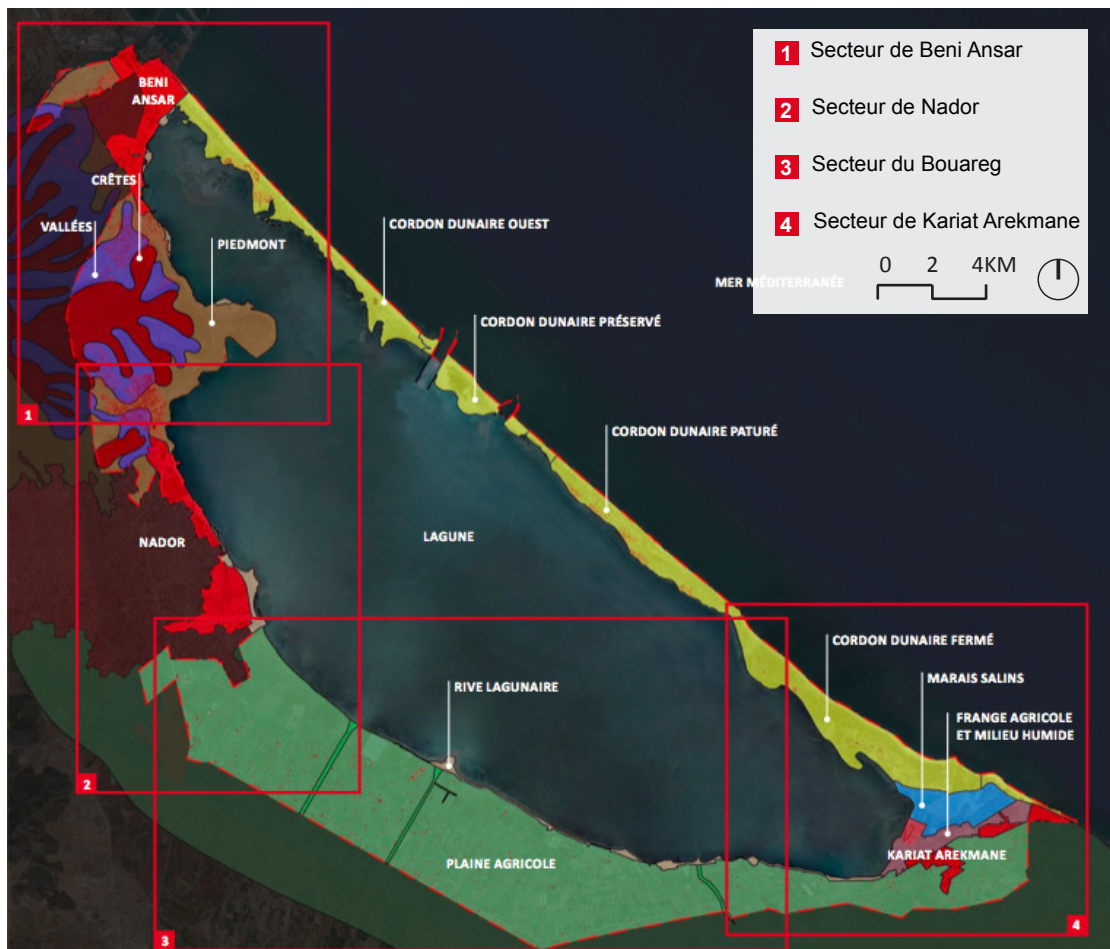


Fig 15. Les différents espaces paysagers de la lagune de Marchica, © JNC 2011

2.1 Généralités : un projet marocain qui se veut d'envergure internationale

2.1.a Localisation géographique et état des lieux

La lagune de Marchica est l'une des plus grandes lagunes méditerranéennes, située dans la région du Rif au Nord-Est du Maroc. Administrativement, elle fait partie de la région de l'Oriental et est bordée par les agglomérations de Nador et Melilla (figure 13).

De par son intégration à l'ancien protectorat espagnol de 1908 à 1956 (figure 14), la lagune prend le nom de Marchica (petite mer en espagnol), mais elle dispose aussi d'autres appellations : lagune de Nador, Rbhar Amzian ou encore sebkha Bouareg. Le nom même de sebkha désigne un bassin occupant le fond d'une dépression à forte salinité et plus ou moins séparé d'un milieu marin dans des régions arides.

La lagune de surface 11 500 ha présente un linéaire côtier de 50 kilomètres, pour une surface de projet d'environ 7 500 ha. Elle est constituée globalement de longues plages sablonneuses, de réserves d'oiseaux, de plaines agricoles (secteur du Bouareg), de montagnes (chaîne de Sidi Bouyahi) et bien sûr d'un milieu urbain en expansion (villes de Nador, Beni Ansar et Kariat Arekmane) comme le montre la figure 15, reprise en annexe 1 pour plus de visibilité.

2.1.b Sujet du projet

Le projet d'aménagement du site de la lagune de Marchica se veut un projet d'envergure internationale. Pour un montant estimé à 46 milliards de dirhams (4,1 milliards d'euro), le projet devrait s'étendre entre 2009 et 2025.

La première phase de projet (ne dépendant pas de JNC International) fut la mise en place d'infrastructures permettant la dépollution de la lagune. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'intervention de l'ONEP en assainissement, dans les municipalités constituant le pourtour de la lagune. Il vise à restaurer et à préserver l'écosystème particulier de la lagune grâce à une technologie de pointe dans le domaine (de type boues activées, désinfection aux UV...). La phase de dépollution d'un montant de 1,5 milliards de dirhams s'achèvera normalement fin 2012.

A l'origine, la lagune de Marchica, devait abriter sept projets d'aménagement et de mise en valeur de sites touristiques (figure 16) : la Cité d'Atalayoun (amorcée par l'agence Reichen en 2009), la cité des Deux Mers, la ville nouvelle de Nador, la baie des Flamants, Marchica sport, les vergers de Marchica et le village des pêcheurs. Cependant, ce concept évolue au cours des années suivantes comme nous allons le voir, et de nouveaux acteurs comme JNC se placent sur le projet. Les phases suivantes d'aménagement concernant l'agence JNC sont décomposées à ce jour en 4 missions :

- Mission 1 : Etablissement du plan de cohérence territoriale de la Marchica (analyse paysagère et premières grandes intentions de projet au 1/15000). Rendus juin 2011 ;
- Mission 2 : Etablissement du Parti d'Aménagement (intentions de projets après sectorisation, approche programmatique au 1/5000) Rendus avril 2011 ;
- Mission 3 : Etablissement des plans masses sectoriels (Esquisses de projet sectorielles au 1/5000). Rendus avril 2012 ;
- Mission 4 : Assistance à l'élaboration du Plan d'Aménagement Spécial de la Marchica (document réglementaire d'urbanisme). Rendus février 2012.

A ces missions s'ajoutent d'autres études en cours effectuées par l'agence d'architecture CONIX sur les bases de travail de JNC international. C'est notamment le cas pour l'établissement au stade esquisse du secteur de Nador-Onda, objet de l'étude de cas.

2.1.c Acteurs

Devant l'ampleur d'un tel projet, de nombreux acteurs de différents horizons se sont réunis afin de mener à bien l'objet des études.

Ce qu'on pourrait appeler la maîtrise d'ouvrage, est représentée par MarchicaMed, une société anonyme à capitaux publics, créée en mars 2008 par l'Etat du Maroc en application des "Hautes instructions de SM Mohammed VI". Son capital est réparti à parts égales entre le Fond Hassan II (fonds privés) et l'État (fonds publics). L'agence Marchica Med a donc pour mission de veiller à l'élaboration des études et de rechercher les financements nécessaires à la réalisation des différents projets.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le cabinet d'architecture marocain Synaps Consulting.

L'élaboration des différentes études de projet sont réalisés par de nombreux bureaux d'études et agences dans des domaines variés, au Maroc comme en Europe. On peut citer entre autres côté marocain le cabinet d'architecture et d'urbanisme Begdouri, le cabinet El Harrouni, et côté européen Reichen, Conix, JNC....Le projet fait également appel à de grands groupes internationaux tels que Systra (transports publics) ou Sogreah (ingénierie dans le secteur de la construction, des infrastructures et de l'environnement).

Le choix des acteurs dépend bien évidemment des missions. JNC international fut le principal pour tout ce qui concerne l'aspect réglementaire (établissement du PAS), et a participé à l'élaboration de différentes esquisses pour certains secteurs du projet.

Enfin, La population locale, ayant certes peu d'emprise sur l'élaboration du projet, est néanmoins une force décisionnaire non négligeable dans le contexte politique actuel à travers l'enquête publique.

2.2 A la recherche des marqueurs interculturels et facteurs de la mondialisation : méthodologie

2.2.a Domaines d'étude et classes d'informations

Afin de répondre à la problématique posée, il convient de mettre en place des systèmes d'étude permettant de mettre en lumière les impacts de la mondialisation et de la coopération interculturelle durant le projet.

Dans un premier temps, il convient de définir une zone d'étude caractéristique des paysages urbains marocains actuels définis en première partie. Afin de comparer les différents marqueurs culturels par la suite, la zone choisie se doit de répondre à certains critères définis par la présente étude et rapportés par la mission 1 qui semble déterminante dans ce cas.

Une fois la zone choisie, l'étude des marqueurs interculturels et de la mondialisation s'effectue sous deux angles d'attaque :

1. Sous l'angle de l'évolution des plans d'urbanisme réglementaires (PAS) et esquisses de la zone d'étude choisie grâce à l'étude des documents intermédiaires de projet fourni par JNC et Conix.

But visé : montrer quelles forces influent sur la mise en place d'un outil réglementaire dans le temps, et comprendre comment la coopération interculturelle joue sur les dynamiques d'aménagement au stade esquisse.

2. Sous l'angle des perspectives et images de références, témoins privilégiés de l'image culturelle du projet choisie par les clients et les bureaux d'étude.

But visé : déterminer quels aspects culturels ont été préférentiellement choisis et si ce processus s'est effectué dans une représentation réciproque de l'image du projet.

2.2.b Analyse des résultats de la recherche

L'analyse dépend de l'angle d'attaque et du type de documents étudiés.

1. Le choix des plans intermédiaires s'est porté sur :

- trois versions intermédiaires du PAS pour la zone d'étude considérée, pour lesquelles on cherche à comparer l'évolution des différentes surfaces d'occupation des sols (étude quantitative), et leur répartition dans l'espace (étude qualitative).

- deux versions de plans issus d'un « zoom » de la zone choisie précédente, l'un conçu par JNC et l'autre par Conix. Une étude comparative des éléments d'aménagement au stade esquisse selon les 4 types de marqueurs décrits dans la partie I est envisagée (étude qualitative).

2. Pour l'étude des images de référence et des perspectives, on se propose de rechercher les différents marqueurs culturels présentés dans la table 3 de la partie I. Pour chacune des 115 images regroupées au sein de 3 des 4 missions de JNC et celle de Conix, on répertorie ces marqueurs dans les différentes catégories présentées selon :

- les cultures, occidentale ou marocaine, pour déterminer dans quelles proportions celles-ci sont représentées.

- les types d'aménagement, trames urbaine, viaire, verte et bleue et activités afin de voir quels types d'aménagement sont favorisés par l'une ou l'autre des cultures

- l'origine géographique des références proposées pour déterminer si culture et origine spatiale ont une réelle importance dans la représentation de l'aménagement.

L'analyse mettra donc en lumière quels aspects culturels ont été mis en valeur, et permettra de valider ou non les hypothèses proposées.

2.3 Restriction de la zone réservée à l'étude : Secteur de Nador – Onda

2.3.a Raisons du choix de la zone

Diverses raisons ont mené à ce choix de zone d'étude.

Nador, ville de 126 000 habitants en 2004, est la ville prédominante de la lagune. Ceci implique donc un plus fort potentiel attractif pour les populations environnantes, et une urbanisation accrue. Or un espace fortement urbanisé est plus à même de brasser plusieurs cultures et de subir l'impact de la mondialisation. Cela implique également une plus grande documentation sur la zone et un meilleur accès à l'information. De plus, la ville de Nador dispose d'une meilleure représentation interculturelle. Contrairement à ses voisines Beni Ansar (très occidentalisée) et Kariat Arekmane (plus patrimoniale), elle est plus à même de représenter les différentes influences culturelles dans les paysages urbains.

Un autre argument concerne la répartition des missions de l'agence JNC dans le temps. En effet, la présente étude ayant débutée peu après l'achèvement de celles présentées précédemment, il semblait intéressant de la poursuivre sur une mission d'actualité. Celle menée par CONIX pour l'étude du secteur de Onda de la ville de Nador en mai-juin 2012 permet alors de mettre en parallèle les missions passées de JNC et celle commanditée par MarchicaMed lors de l'étude.

Enfin, la ville de Nador semble idéale dans ce sens où elle répond à la très grande majorité des critères des paysages urbains marocains décrits en première partie, et détaillés ci-dessous.



Fig 17. Les unités urbaines de Nador, CD 2012 d'après JNC 2011



Fig 18. Décomposition des unités urbaines de Nador

- A. Poblao
- B. Damier
- C. Extension du centre urbain ancien
- D. Tissu périurbain lâche non maîtrisé
- E. Nouvelle ville de Nador

- (1) Schémas CD 2012
- (2) JNC 2011 d'après Google Earth
- (3) Photos : © JNC 2011

2.3.b Une zone qui répond majoritairement à des critères urbains marocains

La ville de Nador est décomposée en plusieurs secteurs présentant des spécificités urbaines présentés en figure 17.

Bien que la ville soit une création issue du sous-protectorat espagnol, plusieurs habitats ruraux dispersés et le quartier populaire appelé aujourd'hui Poblao existaient bien avant. Ce quartier situé au Nord-Ouest du centre-ville, est caractérisé par des îlots irréguliers, une quasi inaccessibilité pour les véhicules due à une structuration en impasses, et des maisons à caractère rural rifaines (patio central). Cependant, on constate également l'absence de remparts, d'activités traditionnelles comme le souq ou d'un quelconque système rayonnant autour de la Mosqué Al Hassani voisine (figure 18.A). Ce quartier présente donc de nombreux aspects de médina sans pour autant être dénommée comme telle.

Le damier marque l'apport colonial espagnol à la ville. Il est caractérisé par un tissu urbain dense organisé selon un plan hippodamien autour de l'avenue Mohamed 5. (figure 18.B). L'habitat majoritaire est représenté par des immeubles au cœur du damier et des îlots d'environ 30m x 20m intégrés à un réseau de voiries ordonné (voies de 8 et 15m de large).

Les zones d'étalement urbain sont représentées par 3 typologies de paysage urbain.

La première est l'extension du centre urbain ancien (Poblao et damier), point de départ de l'urbanisation spontanée à Nador (figure 18.C). Cette zone présente à la fois certaines caractéristiques du Poblao (voies étroites, réseau viaire hétérogène) et les influences coloniales (grandes avenues créant des percées et habitat d'immeubles). Le tissu urbain se développe selon un axe Nord Est – Sud Ouest, délimité par des contraintes physiques : lagune à l'Est, périmètre agricole et piste d'aviation au Sud, Mont Gourougou au Nord.

La deuxième typologie est celle du tissu périurbain lâche non maîtrisé (figure 18.D). Dès 1963, la poussée de l'exode rural accentuée par le transfert d'argent des travailleurs émigrés à l'étranger provoque un étalement urbain "polynucléaire" de la ville (Zarrou, 2012). C'est la période de croissance de l'habitat non réglementaire qui concerne près de 20% de la population (Debbi-Atius ^[16]) dans la région de l'Oriental. Les bâtiments, dont nombreux sont insalubres, sont construits en fonction des opportunités, sans tenir compte d'un découpage parcellaire identifiable. La trame viaire et certains espaces résiduels ne sont pas clairement définis ni qualifiés.

Enfin la troisième typologie est celle de la nouvelle ville de Nador, construite selon un plan concentrique autour du boulevard Onda, l'ancienne piste d'aéroport reconvertie en voirie (figure 18.E). La plupart des voiries et des bâtiments, des immeubles généralement de type R+4, sont en cours de construction. Cette zone borde l'espace du Bouareg et risque d'avoir un impact sur le paysage agricole environnant.

Pour la suite de l'étude, on s'intéresse à cette dernière zone, sujet de projets paysagers et d'urbanisme en cours, et donc plus à même de subir les effets de la coopération interculturelle et de la mondialisation. Cet espace encore peu construit est l'objet de nombreux enjeux socio-économique, politique et environnemental, aussi il semblait intéressant de poursuivre l'étude pour cette zone particulière.

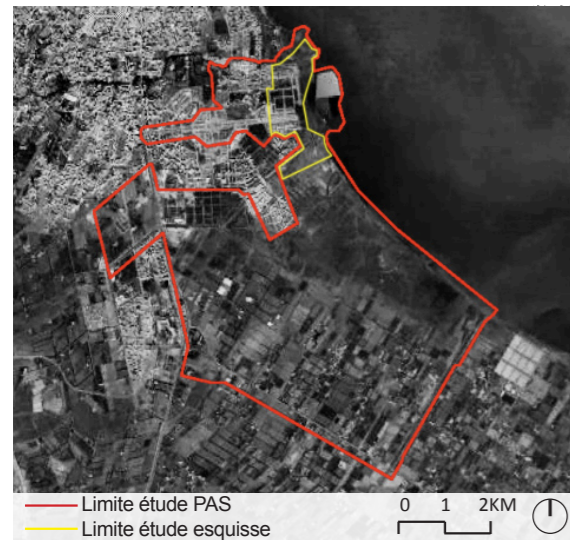


Fig 19. Délimitation des zones d'études, CD 2012

LÉGENDE

- Limite du P.A.S. ---
- Ordonnancement architectural -----
- Traitement spécifique de la frange urbaine -----
- Ligne à haute et moyenne tension ---
- Voie publique/Emprise ---
- N° des voies ---
- Les servitudes**
- Servitudes non aedificandi ---
- Les zones ferroviaires ---
- Les zones urbaines**
- Ville basse --- Ville du parc ---
- Cité jardin ---
- Ville méditerranéenne ---
- Ville moyenne --- Coeur de ville ---
- Ville patrimoine ---
- Ville en mutation ---
- Ville haute --- Ville émergente ---
- Les secteurs d'aménagement**
- Secteur d'aménagement négocié ---
- Secteur d'aménagement différé ---
- Secteur de réserve stratégique ---
- Secteur d'équipements à caractère public ---
- Secteur de commerces et services ---
- Les zones de projets intégrés**
- Zone de projet ---
- Zone de projet paysager ---
- Zone projet de restructuration ---
- Les périmètres spécifiques**
- H --- Les hameaux ruraux ---
- Les hameaux agricoles ---
- P --- Périmètre de protection du patrimoine naturel ---
- Périmètre irrigué ---
- Périmètre de risque naturel ---
- Périmètre spécial ---
- Les équipements**
- Equipements administratifs et culturels ---
- Equipements d'enseignements --- Ecole primaire ---
- Collège ---
- Lycée ---
- Mosquée ---
- Gare ferroviaire ---
- Cimetière ---
- Espaces publics à dominante végétale ---
- Espaces publics à dominante minérale ---
- Les liaisons**
- Les liaisons douces ---
- Les liaisons automobiles ---

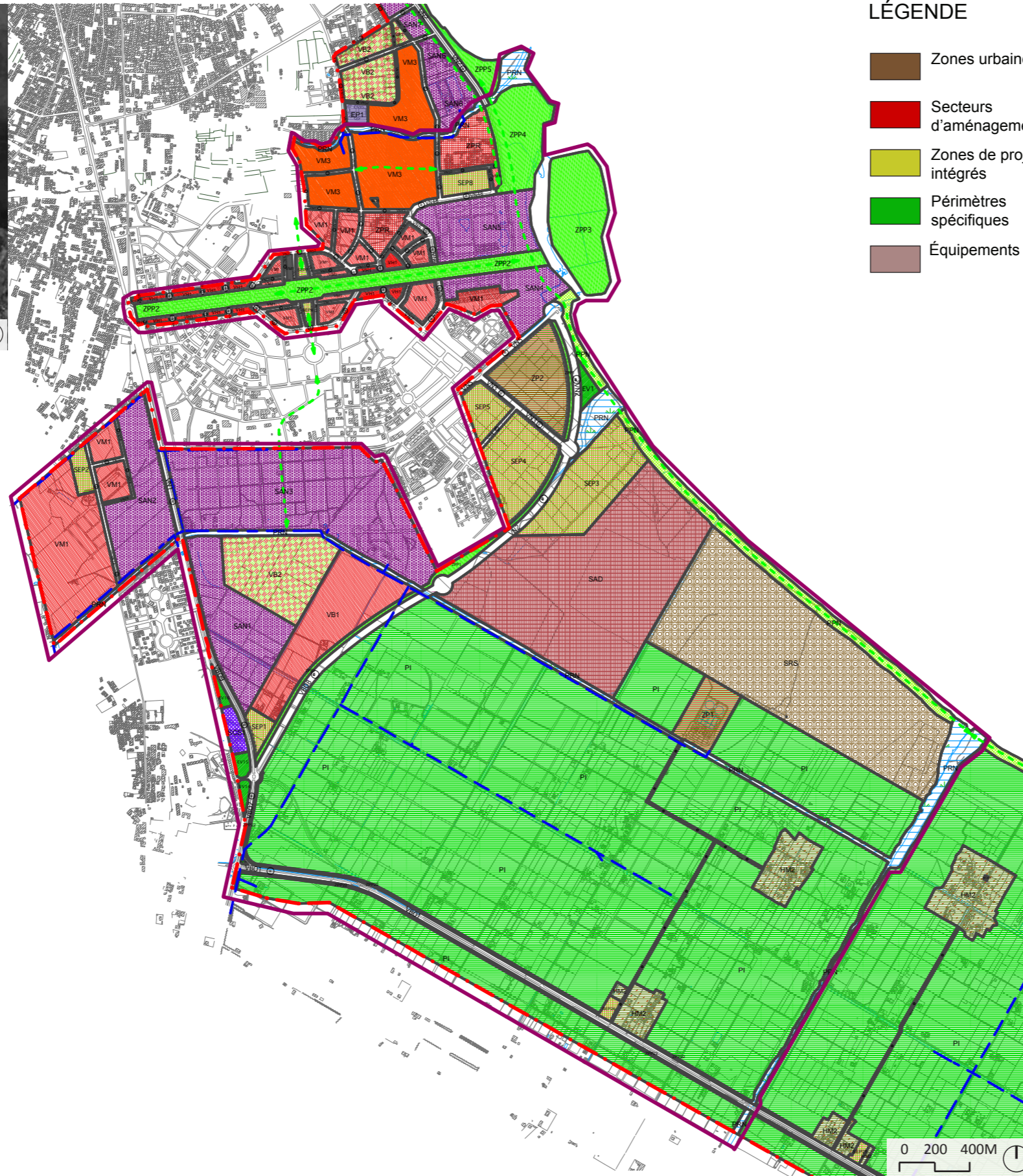


Fig 20. Version 5 du PAS pour la zone d'étude considérée, février 2012, © JNC 2012

LÉGENDE

- Zones urbaines ---
- Secteurs d'aménagement ---
- Zones de projet intégrés ---
- Périmètres spécifiques ---
- Équipements ---

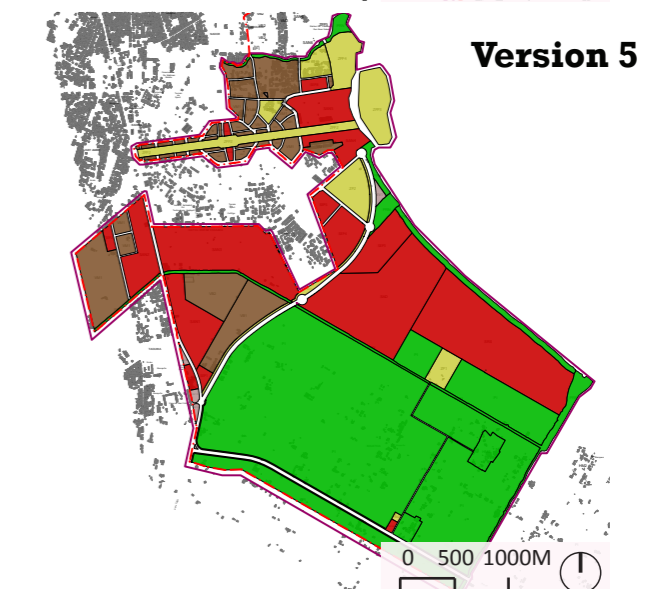
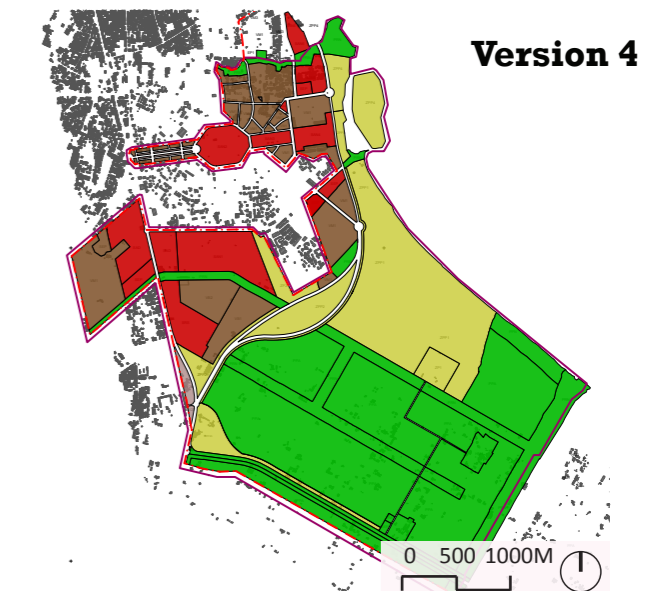
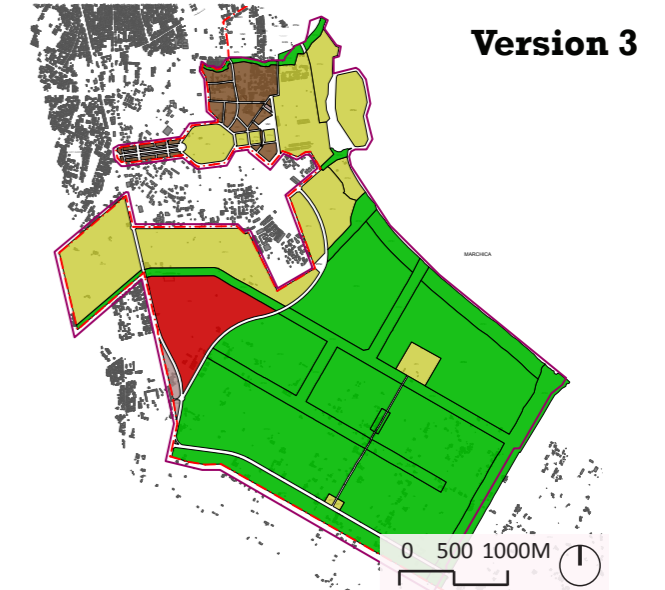


Fig 21. Évolution de la répartition spatiale des entités territoriales des 3 versions du PAS pour le secteur de Nador Onda, CD 2012

2.4 Evolution de la coopération interculturelle et de l'impact de la mondialisation au cours du projet

2.4.a Plans et esquisses : entre coopération et luttes d'influences territoriales

Etude des différentes versions du PAS

L'évolution des différents documents d'urbanisme réglementaire au cours du temps est un témoin privilégié des différentes négociations entre acteurs du projet. On s'intéresse ici à 3 évolutions du plan (versions 3, 4 et 5 établies par JNC) pour la zone de Nador-Onda associée aux terres agricoles avoisinantes. La délimitation de la zone d'étude est présentée en figure 19. Les versions 1 et 2 étant trop peu abouties du point de vue des différents zonages, on s'intéresse directement à la version 3 du PAS. Cette version est celle achevée en septembre 2011 et présentée à SM Mohammed VI le 3 octobre 2011. Suite à cette version, une première série de négociations a eu lieu entre JNC international et MarchicaMed menant à la version 4, achevée en novembre 2011. C'est cette version qui a été soumise à 1 mois d'enquête publique du 8 décembre 2011 au 7 janvier 2012. Suite à cette enquête, une 5ème version a été mise en place, achevée en février 2012 et homologuée en mai 2012. Cette version du plan est présentée en figure 20, et l'intégralité des versions est reprise en annexe 2. Pour la présente étude, on reprend le découpage en entités territoriales cohérentes proposé par JNC et se présentant comme suit (d'après règlement du PAS) :

- Les zones urbaines ouvertes à l'urbanisation selon des règles d'aménagement et des modes d'occupation du sol précis ;
- Les secteurs d'aménagements dont la mobilisation est assujettie à des conditions préalables garantissant un aménagement harmonieux, ou préservant le site pour une urbanisation ultérieure ;
- Les zones de projets intégrés devant recevoir des projets intégrés avec un programme préétabli. Ces derniers doivent être portés par un opérateur unique ou coordonnés par l'Agence pour l'Aménagement du site de la lagune de Marchica et faire l'objet d'un plan opérationnel répondant aux objectifs assignés à chaque projet.
- Les périmètres spécifiques délimitant des aires devant faire l'objet d'une protection pour des raisons environnementales, agricoles, institutionnelles ou celles liées à la sécurité et à la prévention des risques.

A ces quatre entités on ajoute les équipements publics, non décrits en tant qu' "entité territoriale cohérente", mais présentés dans la décomposition des différentes entités en sous catégories présentées dans la légende de la figure 20.

Etude de l'évolution spatiale

Afin d'évaluer la répartition spatiale de ces 5 différentes entités territoriales au cours du temps, on les reporte sur 3 cartes présentées en figure 21.

Le premier constat est l'étalement des entités à caractère plus urbain comme les zones urbaines (ZU), les secteurs d'aménagement (SA) et dans une moindre mesure les zones de projet intégrés (ZP), en direction de l'espace agricole du Bouareg. Ceci est particulièrement vrai après l'enquête publique en ce qui concerne les secteurs d'aménagement qui prévoient entre autres une urbanisation ultérieure. Néanmoins un cordon de protection du patrimoine naturel subsiste entre la lagune et les zones d'aménagement.

Un autre constat concerne l'avancée de la ville en direction de la lagune et de l'île aux oiseaux. Alors que les premiers plans prévoyaient des zones de projet paysager tampons entre la lagune et la ville, la version 5 homologuée transforme cette zone en secteur d'aménagement, dont l'esquisse est présentée par la suite. Néanmoins elle prévoit également une longue percée de projet paysager, de la lagune au cœur de ville via le boulevard Onda.

Les espaces subissant le moins de transformations sont les zones situées à l'Ouest et au Nord Est du boulevard Onda classées en zone urbaine, et la zone située au Nord Ouest du Bouareg (et ce plus particulièrement entre la version 4 et 5 du PAS). C'est cette dernière zone qui offre le plus d'espace pour les équipements publics, dont la localisation évolue peu au cours des différentes versions.

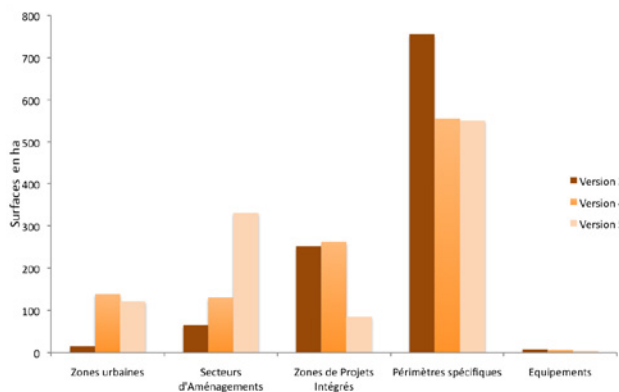


Fig 22. Évolution des surfaces des entités territoriales des 3 versions du PAS pour le secteur de Nador Onda, CD 2012.

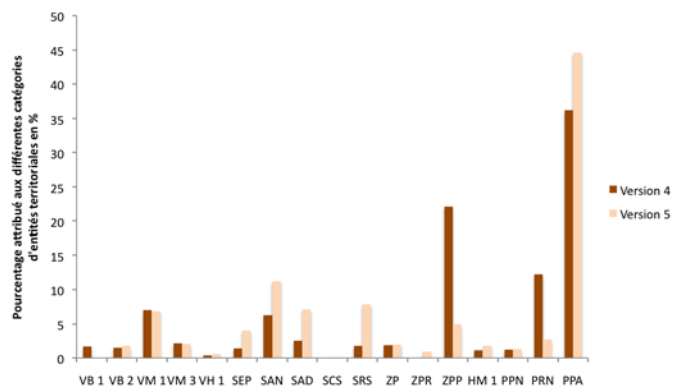


Fig 23. Évolution des surfaces des sous catégories d'entités territoriales entre la version 4 et 5 du PAS pour le secteur de Nador Onda, CD 2012.

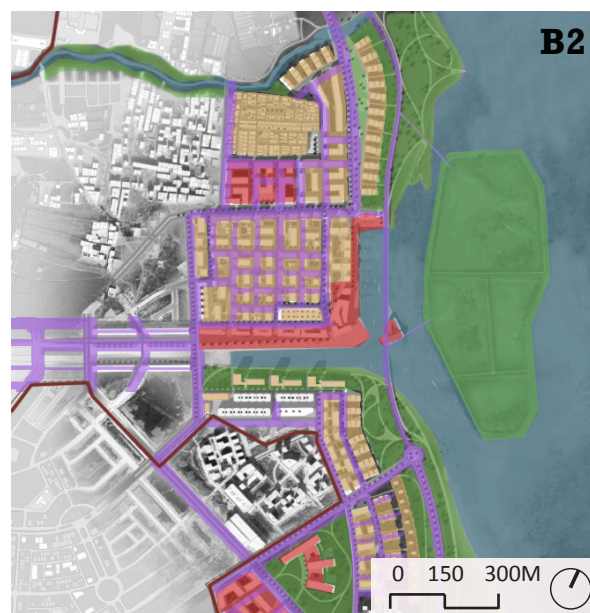
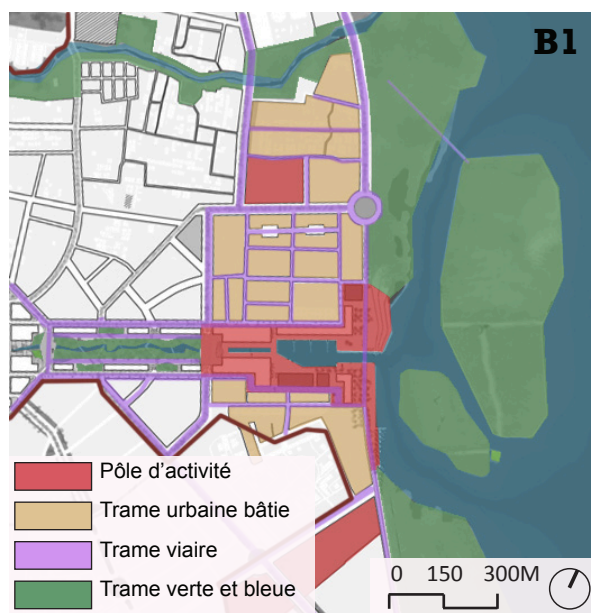


Fig 24. Étude des esquisses pour le secteur de Nador-Onda
 A. Esquisses proposées par les agences (1) © JNC (2) © Conix 2012
 B. Schémas CD 2012

Etude de l'évolution des surfaces

L'évolution des surfaces d'occupation des sols devrait confirmer les observations précédentes et fournir des données plus précises.

La figure 22 présente les résultats suivants : on observe bien une augmentation des surfaces des zones urbaines et des secteurs d'aménagements au cours du temps. La surface totale liée aux zones urbaines est ainsi multipliée par 8 et celle des secteurs d'aménagements par 5 entre la version 3 et la version 5. Cette augmentation de surface se fait donc au détriment des zones de projets intégrés (surface divisée par 3) et des périmètres spécifiques (diminution de 27% de la surface initiale). La surface réservée aux équipements publics, bien que négligeable au vu du reste des surfaces, est tout de même réduite de 40%. Afin de comprendre mieux de telles différences, on s'intéresse à la décomposition des surfaces des différentes entités territoriales. Cette décomposition n'étant pas aboutie pour la version 3 (car seule la décomposition en entités territoriales, et non en sous catégories de chaque entité, est en place à ce stade), les observations portent sur les versions 4 et 5.

La figure 23 présente l'évolution des surfaces entre ces 2 versions.

Les surfaces liées aux zones urbaines restent stables puisque l'augmentation observée précédemment a lieu entre les versions 3 et 4. En revanche, l'augmentation des surfaces des secteurs d'aménagement est liée principalement aux Secteurs d'Aménagements Négociés (surface multipliée par 2), Secteurs d'Aménagements Différés (surface multipliée par 3) et Secteurs de Réserves Stratégiques (multiplié par 4,5). La diminution des Zones de Projets est due quant à elle à la réduction des Zones de Projets Paysagers (surface divisée par 4,5). Enfin, l'évolution des surfaces de Périmètres Spécifiques qui a priori reste stable est le résultat d'une redistribution entre les surfaces des Périmètres de Risques Naturels (surface divisée par 4,5 là encore) et du Périmètre de Protection du Paysage Agricole (augmentation de la surface de 19%).

De manière générale, on observe donc une augmentation générale des espaces urbanisés au détriment des zones plus naturelles. Alors que les paysages à dominante urbaine représentent seulement 27% de la surface totale dans la version 3, ils atteignent 44% de la surface totale étudiée dans la version 5, soit une augmentation totale de 17%.

Etude des esquisses

Pour cette partie de l'étude, on se propose d'analyser les premières esquisses sous l'angle des catégories de marqueurs présentés en partie I. Les esquisses sont présentées en figure 24.A, et reprises en annexe 3 pour plus de visibilité. Les schémas reprenant les différents marqueurs culturels sont proposés en figure 24.B.

Quelques remarques cependant avant de pousser plus loin l'analyse :

- l'esquisse de Conix étant réalisée a posteriori de celle de JNC, celle-ci est bien entendu plus achevée, mais moins étendue dans l'espace. Aussi pour l'étude de l'esquisse de JNC, on se restreint à la zone de projet choisie par Conix qui correspond aux espaces recouverts par des trames.

- il est également entendu que les zones d'activités (en rouge) coïncident parfois avec la trame urbaine bâtie (en orange). Cependant pour plus de visibilité, on choisit de privilégier la représentation des pôles d'activité et de mettre les trames en transparence pour voir le bâti.

L'évolution entre les deux esquisses est, à l'image de celle de l'évolution du PAS pour cette zone, à l'avantage des zones plus construites au dépend des espaces naturels. Ainsi on constate une intégration des espaces verts à la trame bâtie différente en fonction des agences.

Pour JNC, on observe une séparation plus nette entre espace construit et espace naturel. Ce dernier type d'espace a d'ailleurs la part belle dans l'aménagement car on observe une augmentation de la part des trames verte et bleue grâce à la création d'une extension de l'île aux oiseaux et d'un des bras de la lagune. L'espace accordé au bâti est également plus concentré sur lui même, et les pôles d'activités se font face.



Fig 25. Vue aérienne de la ville de Sète, © Ville de Sète

Tab 4. Récapitulatif des différents marqueurs culturels repérés au sein des photos de la figure 25

Catégorie de marqueurs	Caractéristiques méditerranéennes arabes	Caratéristiques occidentales
Trame urbaine bâtie	<ul style="list-style-type: none"> • Au premier plan volumétrie homogène proche du canal • Couleurs ocres 	<ul style="list-style-type: none"> • Au dernier plan présence de hangars, de matériaux hétérogènes
Trame viaire		<ul style="list-style-type: none"> • Rues adaptées au trafic routier à proximité du canal • Présence d'un parking et de rails de chemin de fer
Trame verte et bleue		<ul style="list-style-type: none"> • Canal large circulé et motorisé
Activités		
Total	1	3

NB : La présence d'un marqueur dans une catégorie donne 1 point.

Pour éviter des redondances et éviter la sureprésentation de certains marqueurs dans une catégorie donnée, on comptabilise le nombre de point à partir de la catégorie. Plusieurs marqueurs au sein d'une même catégorie ne sont donc comptabilisés que comme "1" (Cf exemple de la trame viaire)

Il se peut que certaines cases restent vides, dû à un manque d'information repérable sur la photo. Dans ce cas, le compte est nul pour la catégorie et le type de marqueur en question.

Cependant, on constate une percée de la trame verte et bleue au travers du boulevard Onda en accord avec la ZPP2 de la version 5 du PAS. Ce bras d'eau pénétrant comprend une marina prolongée par un parc de type zone humide.

Pour Conix, cette séparation nette entre espace construit et espace naturel est beaucoup moins visible, et ce pour plusieurs raisons. En effet, certains bâtiments pour la plupart à fonction résidentielle, se retrouvent en ZPP du PAS, ce qui n'est pas du tout le cas pour l'esquisse de JNC. L'intégration d'espaces plus verts se fait par l'intermédiaire de l'opposition entre une rive "dure" au Nord, comprenant des infrastructures à vocation plus économique, et une rive "molle" au Sud, qui comprend des immeubles de standing intégrés à des espaces verts. L'idée d'un bras d'eau pénétrant est reprise, cependant la marina est reportée vers l'extérieur de la ville en direction de la lagune et de l'île aux oiseaux. La trame viaire est également plus développée en raison de l'apport de nouvelles connexions aux habitats résidentiels, et par l'intermédiaire d'une "route sur l'eau". Ce pont associé à une construction d'architecture remarquable, est construit entre la marina et l'île aux oiseaux. On remarque également la création d'un accès supplémentaire à cette île depuis la nouvelle construction.

De plus, on constate de manière générale pour JNC et Conix que les espaces présentent des typologies très proches de ce que l'on peut retrouver dans d'autres villes mondiales. En effet, on observe une absence des pôles d'activités traditionnelles, la mosquée étant reléguée plus au Nord Ouest du secteur, en dehors des zones de commerces. Le souq est remplacé par des centres commerciaux et cinémas à proximité du canal. La trame viaire est très géométrique. Elle présente très peu, voire aucune impasse, et propose notamment chez Conix une voirie de type bypass. La trame urbaine bâtie, bien que peu décrite chez JNC, est très hétérogène chez Conix. L'habitat résidentiel est de type R+1 jusqu'à R+11 pour les immeubles à proximité du canal côté rive "molle". Pour la trame verte et bleue, l'île aux oiseaux présente une typologie de zone humide sanctuaire pour la biodiversité, loin de l'image géométrique et maîtrisée du jardin islamique traditionnel.

L'étude des plans révèle donc une forte orientation de projet à caractère mondialisé, favorisant l'espace construit. L'étude des représentations va-t-elle confirmer ce premier constat ?

2.4.b Images de référence, perspectives et représentations : témoins de l'évolution esthétique et culturelle du projet

L'évaluation des différents marqueurs culturels au sein des photos de référence et des perspectives au cours des missions, et donc des différentes négociations de projet, permet de comprendre les différents apports culturels de chaque acteur.

On se propose de quantifier ces marqueurs selon les différentes catégories présentées en partie I et d'observer leur évolution. Pour le relevé, on se propose d'adopter la démarche suivante présentée à l'aide de la photo de la figure 25 et la table 4. Il est à noter que les références peuvent présenter des marqueurs des 2 cultures (occidentale et marocaine), et sont à chaque fois comptabilisés.

Suite à l'analyse des 110 photos de référence et 5 perspectives présentées en annexe 4 on obtient les résultats suivants classés selon 3 catégories :

- les cultures : occidentale ou marocaine ;
- les types d'aménagements : trames urbaine, viaire, verte et bleue et activités ;
- l'origine géographique des références proposées.

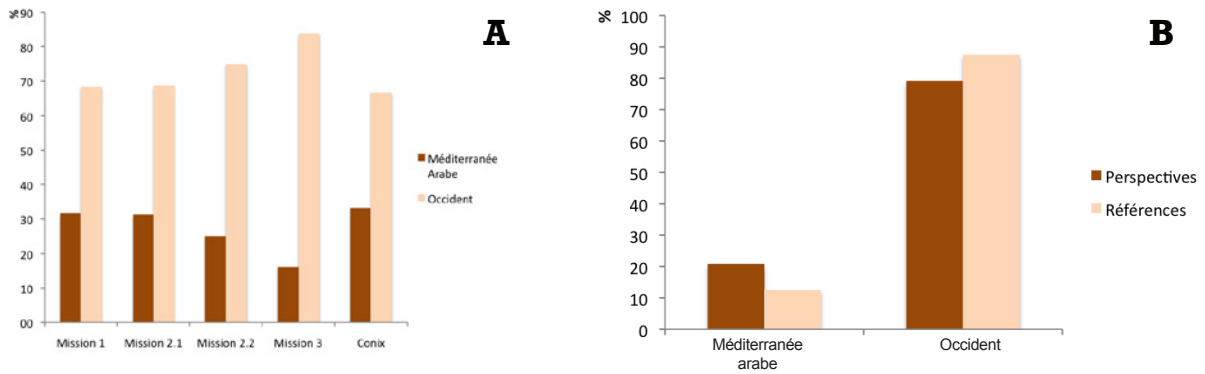


Fig 26. Marqueurs culturels et bipolarité des références
 A. Évolution du pourcentage de marqueurs culturels présents selon les missions, CD 2012
 B. Comparaison du pourcentage de marqueurs culturels entre photos de références et perspectives, CD 2012

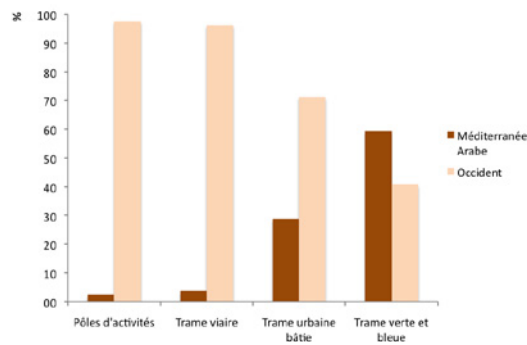


Fig 27. Marqueurs culturels et types d'aménagement; Pourcentage de marqueurs culturels en fonction des catégories établies en partie I, CD 2012

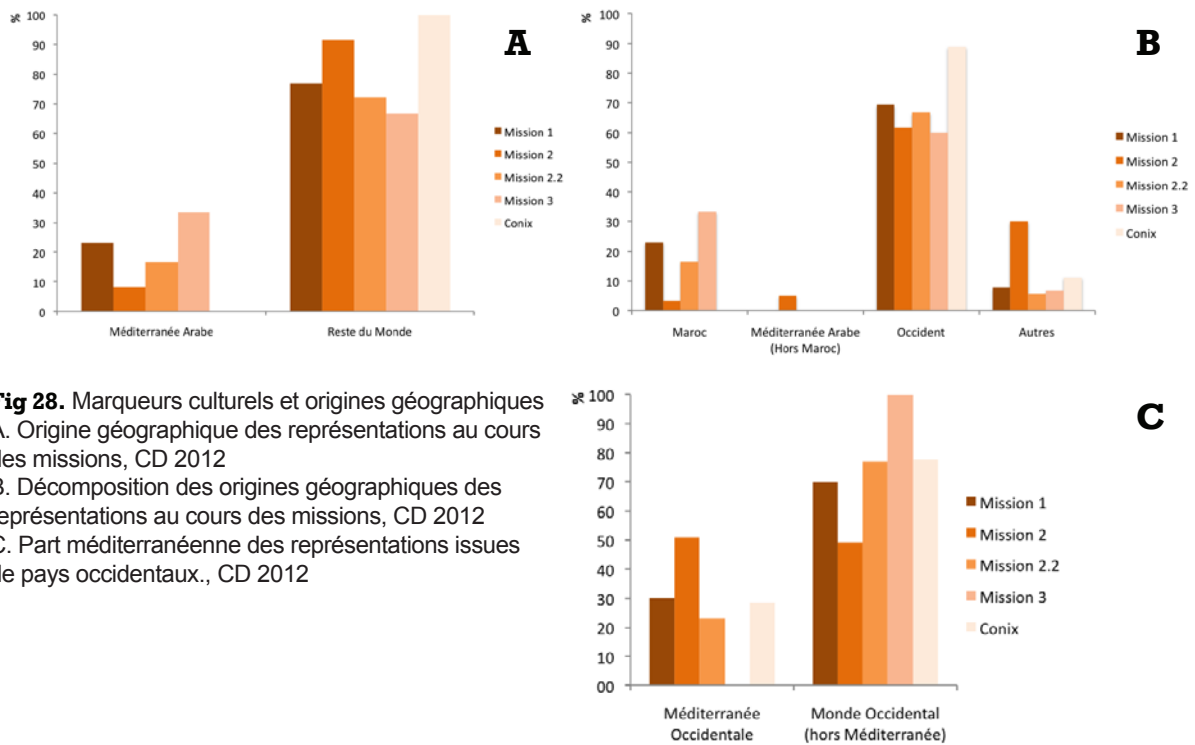


Fig 28. Marqueurs culturels et origines géographiques
 A. Origine géographique des représentations au cours des missions, CD 2012
 B. Décomposition des origines géographiques des représentations au cours des missions, CD 2012
 C. Part méditerranéenne des représentations issues de pays occidentaux., CD 2012

En résumé : on observe donc une part majoritaire de marqueurs culturels d'origine occidentale, spécialement en termes de pôles d'activités, de trame viaire, et dans une moindre mesure de trame urbaine bâtie. Ces marqueurs ont une origine culturelle qui correspond avec leur origine géographique. Il ne faut en revanche pas négliger l'origine méditerranéenne de certains marqueurs issus de pays dits "occidentaux" et qui rejoignent pour partie leur homologue de la Méditerranée du Sud.

Marqueurs culturels et bipolarité des références

D'après le graphe de la figure 26 A., on observe que le nombre de marqueurs culturels occidentaux reste plus ou moins stable au cours des missions à hauteur de 70%, avec une hausse non négligeable pour la mission 3 (pour rappel esquisse du secteur Nador Onda - JNC) à 84%. Les marqueurs occidentaux sont donc largement prédominants dans les représentations choisies.

Cependant, si l'on sépare photos de référence et perspectives, on obtient des résultats légèrement différents. En effet, bien que les perspectives concernent uniquement la mission 3 dont les marqueurs dominants sont occidentaux, elles ont un effet modérateur sur les résultats issus uniquement des photos de référence. Alors que les marqueurs de culture marocaine sont représentés à hauteur de 12% pour les photos de référence, ce chiffre passe à 20% pour les perspectives (figure 26 B.).

Marqueurs culturels et types d'aménagements

Cette première série de résultats conduit à d'autres questions concernant l'origine de ces différences. On s'intéresse alors aux catégories de marqueurs mises en exergue par l'une ou l'autre des cultures. On obtient alors les résultats présentés dans le graphe de la figure 27.

On observe alors que :

- Les marqueurs d'activités et de la trame viaire sont majoritairement occidentaux à hauteur de 97% ;
- Les marqueurs de la trame urbaine bâtie sont également majoritairement occidentaux mais dans une moindre proportion que pour les marqueurs précédents, puisque les marqueurs originaires de la Méditerranée arabe sont représentés à hauteur de 29% ;
- Les marqueurs de la trame verte et bleue sont les seuls dont l'origine méditerranéenne arabe est supérieure à l'occidentale (59%)

On en déduit alors que les 70% des marqueurs occidentaux observés précédemment sont donc principalement issus des catégories « pôles d'activités », « trame viaire » et « trame urbaine bâtie ».

Marqueurs culturels et origine géographique

Suite à ces observations, on peut se demander si l'origine des marqueurs culturels est corrélée avec l'origine géographique des représentations. En effet, à cause du phénomène de mondialisation actuel, l'origine culturelle d'un marqueur n'est pas toujours corrélée avec son origine géographique. Aussi il semblait intéressant de constater si les représentations données étaient le reflet même de la mondialisation.

D'après le graphe de la figure 28.A, on observe que seulement 16% en moyenne des représentations est d'origine méditerranéenne arabe contre 81% pour une origine mondiale autre.

Lorsque l'on décompose ce graphe en 4 catégories (2 pour la Méditerranée arabe, et 2 pour l'origine "Mondiale autre"), on obtient alors celui de la figure 28.B. On peut alors effectuer deux grands constats :

- La plupart des représentations caractéristiques d'origine méditerranéenne arabe sont en fait d'origine marocaine ;
- Les représentations d'origine occidentale sont majoritaires, en moyenne à hauteur de 69% lorsqu'on les confronte à celles issues de zones géographiques autres comme l'Asie où l'Afrique (hors zone méditerranéenne).

L'origine géographique des représentations correspond avec leur l'origine culturelle puisque qu'elle est de 70% pour l'origine culturelle et de 69% pour l'origine géographique.

Toutefois, cette division de l'espace ne tient pas compte de l'origine méditerranéenne de certaines représentations issues de pays dits « occidentaux ». Or, la culture méditerranéenne présente des caractéristiques communes telles que celles décrites dans la première partie, entre sa partie Nord et sa partie Sud. Aussi on s'intéresse à l'évolution des représentations méditerranéennes du Nord au sein de la catégorie des représentations occidentales, présentée dans la figure 28.C. On observe alors que la part méditerranéenne du nord des représentations reste stable au fil des missions.

3.1 Degrés culturels dans le projet

3.1.a Vérifications des standards internationaux

Dès le début du projet, il fut clair que la volonté de la Maîtrise d'Ouvrage était d'inscrire le projet d'aménagement de la lagune de Marchica dans un contexte international. Cette volonté assumée est reprise dans le texte d'introduction (plaquette de présentation royale) issu du discours de SM Mohamed VI.

“Nous sommes donc plus déterminé que jamais à veiller à ce que Notre pays dispose de nouveaux atouts en matière de développement et dans le domaine institutionnel, pour opérer un saut qualitatif déterminant lui permettant d'entrer de plain-pied dans le processus de mondialisation, de s'inscrire ainsi dans le nouveau créneau de l'écodéveloppement”.

Quels sont donc ces “nouveaux atouts en matière de développement” permettant cette internationalisation du projet ? La présente étude donne quelques éléments de réponse.

Par l'intermédiaire du PAS tout d'abord. L'évolution de ce référentiel de gouvernance montre bien l'importance de l'intérêt économique de l'aménagement urbain. En effet, les Surfaces d'Aménagement et Zones de Projet dont l'évolution est favorisée au cours du temps sont les plus à même de recevoir les équipements à vocation économique. L'une des explications possibles à cette évolution est le caractère avant tout rentable de ces équipements en accord avec les principes de la mondialisation financière. Il semble donc logique que l'étalement urbain se fasse au détriment d'espaces moins rentables comme les espaces verts.

Les esquisses confirment cette logique dans une certaine mesure. Lorsque l'on observe l'évolution des plans, on constate une augmentation de la part construite au sein des Zones de Projets Paysagers et un étalement de la trame bâtie construite en général. Or les immeubles construits, même s'ils représentent un investissement plus conséquent que les espaces verts, sont à même de générer plus de profits au travers des ventes et des loyers. De plus, ce profit sera d'autant plus grand si ces immeubles sont à proximité d'espaces dits “naturels” (absence de vis-à-vis, vue sur la lagune, accès à la marina etc...). Les plans traduisent également des typologies internationales comme une trame viaire organisée adaptée à des types de transports récents, ou une trame bâtie hétérogène en volumétrie par exemple.

Aussi les représentations choisies reflètent ces caractéristiques internationales. Les marqueurs les plus représentatifs de la culture occidentale sont de nouveaux ceux à but plus lucratifs. Le paysage urbain est ainsi marqué par des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, et autres temples du capitalisme à même de procurer de l'emploi et des capitaux. Dans un monde où le temps est synonyme de profit, les marqueurs de la trame viaire appartiennent à la seconde grande catégorie caractéristique des marqueurs occidentaux. Les voiries sont larges, vont au plus court, et favorisent la voiture comme moyen de déplacement. Ceci est à nuancer cependant avec l'augmentation tangible depuis les années 90 des transports en communs de type trams, tram-trains et autres moyens de transports à vocation plus écologique. Il est à noter que ces transports bien que plus coûteux à mettre en place, sont également supposés plus rentables comme le suppose l'AMTUIR ^[19]

“Le retour du tramway en France, tendance lourde qui est devenu un véritable enjeu écologique, a eu comme corollaire la reprise du trafic voyageurs. (...) service, cadencement, correspondance sont aujourd'hui des principes de base des exploitants.”

Le processus de mondialisation produit donc un paysage urbain avant tout productif caractérisé par des pôles d'activités reliés entre eux par une trame viaire efficiente.

3.1.b Spécificités marocaines / méditerranéennes arabes

Qu'en est-il des marqueurs spécifiques de la culture méditerranéenne arabe? Font-ils partie intégrante du processus de mondialisation?

Il semble difficile de les observer au travers de l'étude des esquisses et de celle réglementaire pour le PAS, si ce n'est au travers de certains équipements comme les mosquées et espaces de sauvegarde patrimoniale. Or, le paysage de sebkha du Bouareg est de plus en plus grignoté par les espaces à dominante urbaine ce qui rend difficile le maintien de ces spécificités. L'espace réservé aux mosquées est le seul dont la superficie reste constante, preuve de l'importance que revêt la culture islamique dans la société marocaine.

Les marqueurs les plus emblématiques de la culture méditerranéenne arabe sont au vu de l'étude des représentations les marqueurs de la trame verte et bleue. Ces marqueurs sont majoritairement liés à une végétation méditerranéenne, et à des espaces de parcs de type jardins royaux de Marrakech ou de corniche.

Pourquoi ces espaces sont-ils les réceptacles des marqueurs traditionnels marocains ? Sans doute parce qu'il paraît plus difficile de faire adapter un orme ou un charme au climat sud méditerranéen. Certaines essences adaptées au climat comme l'amandier, le cyprès, mais surtout le palmier, utilisées en alignement ou non, sont les marqueurs rois de ce type de représentations. Même si la symbolique culturelle des plantations est aujourd'hui souvent oubliée, elles garantissent toujours la force d'aménagement des espaces verts, dans une région du monde où *"le cyprès symbolisait la mort et l'éternité, l'amandier la vie, et le palmier dattier représentait la fécondité."* (Pordany-Horvath, 2004)

Ces espaces moins rentables que des bâtiments de bureaux ou des grands "malls" sont également délaissés par le processus de mondialisation financière. Aussi ces marqueurs sont l'un des derniers bastions d'une culture plus traditionnelle.

3.1.c Compromis culturels

Malgré certains caractères marqués pour l'une et l'autre des deux cultures, on peut constater certains compromis dans l'aménagement.

C'est notamment le cas pour les trames verte et bleue. Certaines représentations présentent une végétation plus sauvage, notamment pour les perspectives qui offrent une vision à vocation écologique de l'aménagement. Or ces représentations respectent dans une certaine mesure et de manière globalement inconsciente, les grands principes du paradis islamique (importance de l'eau, végétation luxuriante). Ces trames présentent alors un terrain plus favorable au compromis dans ce sens où la demande d'écologie urbaine occidentale actuelle rejoint l'idéal de végétation abondante issu de certaines représentations traditionnelles de l'espace vert marocain.

La trame bâtie est l'autre terrain sur lequel il semble possible d'effectuer des compromis. Bien que la proportion réservée aux marqueurs d'origine méditerranéenne arabe soit minoritaire (pour rappel 29%), on constate l'utilisation modernisée de certaines caractéristiques architecturales ancestrales comme l'utilisation des toits plats et des façades blanches sensées rappeler le dressage et le lissage à la chaux sur les murs. Bien que l'utilisation des matériaux traditionnels reste anecdotique, celle des symboles islamiques le reste moins. Ces caractéristiques sont néanmoins utilisées pour des bâtiments d'importance tels que les mosquées ou autres musées et infrastructures culturelles. Chaouch Salah de l'université de Constantine ^[20] ajoute à propos des architectes étant à l'origine de tels projets que :

"Tous reviennent à l'identité culturelle en intégrant l'image technologique d'où une parfaite collaboration de l'architecte et de l'ingénieur. Abondance de fer et souplesse dans l'utilisation, béton employé avec délicatesse, des signes nouveaux ont été utilisés; intériorité du patio, éléments de décor (Alhambra), polygone, étoile et cercle inscrits dans le carré."

L'architecture se pose alors en tant que représentant de la culture méditerranéenne arabe pour certains éléments à vocation culturelle de la trame bâtie, et ce de manière ponctuelle. Dès qu'il s'agit d'équipements plus "productifs" ou de nouvelles habitations, le caractère traditionnel perd de sa force.

3.2 Apports et faiblesses de la coopération interculturelle

3.2.a Conséquences du dialogue interculturel

La réalisation d'un projet donne toujours lieu à de nombreuses discussions entre les différents acteurs, clients, maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre. Le fait que différentes parties soient de cultures différentes ajoute une autre dimension à cette coopération. Elle provoque également des dynamiques particulières qui, à terme, peuvent mener à différents états du projet et qualités de réalisation. Selon Neuliep (2008), le conflit est inévitable lorsqu'il s'agit de discuter un projet entre différentes cultures. Cependant nous pouvons réussir à réduire cet état conflictuel en agissant de manière coopérative et en engageant un dialogue interculturel. Ce dialogue peut alors mener aux quatre états suivants :

- des communautés interculturelles saines ;
- des activités économiques accrues ;
- des situations conflictuelles réduites ;
- et une évolution personnelle à travers la tolérance.

Ceux-ci sont énumérés pour n'importe quelle nature du projet et ne sont pas bien sûr tous atteints de manière équitable. La coopération interculturelle est à double tranchant et applicable à bien des domaines. La suite de la discussion s'attarde sur ces quatre points appliqués au projet de la lagune de la Marchica. On distinguera deux niveaux dans l'analyse :

- celui des investigateurs du projet (client et maître d'œuvre) plus à même d'avoir un véritable dialogue interculturel ;
- celui des communautés à même de subir les conséquences d'une telle coopération.

3.2.b Des communautés interculturelles saines ?

Des sociétés dites "saines", toujours selon Neuliep (2008), sont faites d'individus travaillant collectivement pour le bénéfice de chacune des communautés (cultures) qui les compose et non pas pour une seule communauté donnée.

Ceci est bien sûr à prendre dans le cadre de la mondialisation. Le projet de la lagune de Marchica a une vocation internationale, non seulement dans sa réalisation, mais aussi dans l'utilisation des aménagements destinés pour partie à la population locale et à une clientèle touristique mondiale. Seulement, les bénéfices vont-ils équitablement à chacune des parties ?

Il semble difficile à ce stade de répondre à la question.

En effet, le projet n'en est encore qu'au stade esquisse, ce qui ne laisse pas un recul suffisant sur le projet. De plus, il est toujours très difficile d'estimer sur le long terme les conséquences d'un projet d'une telle ampleur sur la population.

Sur le court terme, le bénéfice revient donc plus aux négociateurs du projet, Marchica Med comme les bureaux d'études, qui profitent pécuniairement du projet, mais aussi d'un enrichissement professionnel. Cependant, il paraît plus que probable que l'intensification des flux matériels, immatériels et migratoires dus à la mondialisation va être déterminante dans l'établissement de communautés interculturelles toujours plus complexes. Ces cultures à même d'interpréter différemment le paysage urbain et son utilisation en retireront certainement des bénéfices bien différents.

3.2.c Des activités économiques accrues ?

Il semble évident à première vue que le projet de la lagune de Marchica présente des intérêts économiques et commerciaux.

Les projets paysager et d'urbanisme de cette ampleur se font de plus en plus rares dans les métropoles

occidentales déjà bien congestionnées, et où l'étalement urbain a déjà fait son œuvre. Aussi, les agences occidentales se tournent de plus en plus en direction des marchés émergents plus dynamiques. Le projet de la lagune de Marchica présente un travail de plusieurs années et un investissement conséquent de la part de l'état marocain. Pour les agences qui disposent de fonds suffisants pour supporter un tel projet, il peut s'agir d'une source de revenus réguliers sur le long terme. Cependant, il peut également s'agir de projets risqués à même d'être bouleversés par des changements politiques ou des crises financières, réduisant ainsi l'apport de capitaux. Le fait que le projet de la lagune s'effectue dans un contexte liant ces deux aspects, peut mener à des situations particulières décrites plus en détail dans la partie suivante.

Pour la population, le projet est susceptible de créer de nombreux emplois et ainsi une nouvelle dynamique économique. Dans le cas du projet de la lagune, cet emploi se ferait préférentiellement dans les domaines du tourisme et du BTP. La construction même du projet devrait générer environ 15 000 emplois. Une fois les infrastructures achevées, les nouveaux secteurs d'activités redynamisés devraient demander 65 000 emplois supplémentaires, dont 30 000 directs principalement dans le secteur du tourisme. Le Maroc est à ce jour la 26ème destination touristique du monde (Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ^[21]) et ce secteur constitue la principale ressource du pays (20% du PIB). La création et l'entretien de paysages urbains peuvent donc être de véritables sources de revenus.

La coopération culturelle c'est aussi ceci : la mise en place d'un paysage suscitant un intérêt du touriste pour la culture traditionnelle locale, tout en lui procurant certains standards internationaux. Ces standards constituent des repères de sa propre culture dans le paysage urbain, comme par exemple les centres commerciaux, ou l'accès à certaines infrastructures de services. Pour l'habitant local, il s'agit de conserver des repères de sa propre culture, témoins d'une identité nationale ou régionale, en disposant de moyens d'accès à la mondialisation.

3.2.d Des situations conflictuelles réduites ?

La mise en oeuvre du projet de la Marchica a lieu dans un contexte politique très particulier. Pour rappel, le printemps arabe instaure une nouvelle constitution marocaine, basée sur plusieurs principes fondamentaux pour les affaires publiques, et par extension les projets d'aménagement du territoire. Ces principes sont la bonne gouvernance et la transparence, notamment en terme d'information du public. Cet événement historique a eu quelques répercussions sur le projet.

Cela s'est vu notamment au niveau de l'établissement du PAS, qui a subi des transformations d'importance au cours des différentes versions. Comme on l'a constaté pour le secteur de Nador Onda, la démarche première de JNC a été de maîtriser au maximum l'extension urbaine grâce à l'établissement de périmètres de protection du patrimoine naturel et agricole. Cette démarche est cohérente avec la tendance actuelle de sauvegarde écologique des milieux. Cependant, elle n'est pas toujours en accord avec les politiques économiques et rapporte peu aux investisseurs. En effet, le projet de la Marchica est voulu à l'origine comme un projet touristique susceptible de développer économiquement la région tout en restant respectueux de l'environnement, et non un projet environnemental à vocation touristique. La nuance est faible, mais elle est là.

Coopération interculturelle ou non, la répartition des capitaux demeurent le langage commun à toutes les cultures. Les divergences ne résident donc pas seulement entre les cultures belge et marocaine, mais aussi dans les relations commerciales entre maître d'œuvre et client.

De plus, la maîtrise d'œuvre occidentale représentée par JNC est de fait, l'un des outils de réalisation de projet utilisé par MarchicaMed. Cependant elle ne dispose pas d'un accès direct à la population, si ce n'est au travers du cahier de doléances. A l'image d'autres projets au Maroc comme décrit dans la première partie, la mise en place du PAS s'est faite dans un processus de type participation/consultation via l'enquête publique, plutôt que participation/co-décision. Et encore, cette "concertation" ne s'effectue que dans le cadre du PAS et non des esquisses de projet ultérieures.

Face à ce constat, certaines revendications émergent via le cahier de doléances et sur Internet, territoire fertile aux débats sur la question. La plupart des critiques rencontrées sont alors les suivantes¹ :

- la mise en place d'un système légal d'expropriation, ou du moins permettant l'obtention d'un foncier à bas prix favorisant la concurrence déloyale vis à vis d'acteurs locaux ;
- la trop grande mise en valeur du secteur touristique au détriment d'autres secteurs d'activités et d'infrastructures publiques ;
- la mise en place d'un projet augmentant la fracture sociale entre classes aisées habitant dans les cités balnéaires et celles des zones rurales de l'arrière pays Nadorien ;
- mais surtout le manque de transparence et d'information vis à vis du projet.

Il est intéressant d'énoncer ici une remarque résumant une partie de ces critiques. L'utilisation d'une référence à la culture française n'est sans doute d'ailleurs pas anodine :

“Lorsqu'on annonça à Marie Antoinette que le peuple n'avait plus de pain, elle répliqua : le peuple n'a qu'à manger des brioches. Si on annonce à Marchica Med que le peuple n'a plus d'école, plus d'espace de jeux, plus de jardin, plus d'eau, ou si peu ; est-ce que Marchica Med va répondre que le peuple n'a qu'à jouer au Golf ?”

Aussi, il est intéressant d'analyser sous cet angle le résultat de l'enquête publique vis vis de la version 5 du PAS. L'augmentation des surfaces de projet catégorisées en Surface d'Aménagement Négociée ou Différée est tout à fait significative dans le contexte actuel. En outre, le règlement du PAS prévoit au sujet des SAN que leur *“ouverture à l'urbanisation est soumise à une procédure particulière dont l'objectif est de réaliser un projet d'excellence sollicitant la participation de tous les propriétaires concernés.”*

Ainsi, cette réponse réglementaire rédigée par une agence occidentale telle que JNC peut mener à une évolution du processus participatif favorable à la culture marocaine. Le dialogue interculturel, s'il est correctement mené, peut donc à terme réduire les conflits issus des politiques d'aménagement.

3.2.e Une évolution personnelle à travers la tolérance ?

Enfin, qu'est-ce que la coopération culturelle sinon l'amélioration de nos connaissances sur une autre culture ?

Cette coopération s'effectue de manière évolutive. Elle déconstruit progressivement les préjugés et les mythes sans fondements. Elle remet également parfois en question certaines stratégies d'aménagement. Dans le cas du projet de la lagune, il peut s'agir de l'étalement urbain au détriment d'espaces du patrimoine naturel ou de la mise en place d'aménagements de représentation occidentale.

Il faut aussi reconnaître que l'érosion culturelle peut se faire grâce à la volonté de ceux-là même qui la rejettent. En effet, l'approche interculturelle se démarque d'autres démarches, car elle met l'accent sur *“l'engagement des citoyens, sur les actions communes et sur la responsabilité collective”* (Programme des cités interculturelles ^[22]). Aussi l'enquête publique sur le PAS, bien que critiquée, marque une autre dimension de la coopération culturelle. Oui, on observe bien une érosion du patrimoine naturel et agricole, mais cette plus grosse érosion se fait suite à l'enquête publique. Il semblerait facile de critiquer cette *“décision”* des populations, mais les occidentaux n'ont-ils pas contribué à cela dans leur propre pays en leur temps et même encore aujourd'hui ? Il faut aussi comprendre que les aménageurs disposent de certaines connaissances que les populations n'ont pas. Comme le dit si bien Moreau et Defrages cités par Bonard ^[23] à propos de la participation :

“(…) l'on ne joue qu'à deux conditions complémentaires : être certain que les règles et leur mise en œuvre sont justes ; avoir des chances de gagner”.

Or tout jeu quel qu'il soit, prévoit des gagnants et des perdants. Aussi, la tolérance c'est aussi ceci : accepter parfois de perdre au profit de populations d'une autre culture qui prennent des décisions qui nous semblent peu en accord avec notre propre culture d'aménagement. D'autre part, cette compréhension du *“jeu”* promeut alors activement des échanges, constructifs ou non, entre des personnes qui n'ont pas la même origine. Elle enrichit alors la vision du paysage des acteurs du projet.

38 ¹ Cette liste est bien entendue non exhaustive et à considérer avec prudence ; elle ne fait que refléter les avis de certains internautes ; elle n'est en outre pas issue d'une analyse critique de l'auteur.

3.3 Limites de la méthode

Suite à l'analyse des résultats, on peut se demander si ceux-ci sont impactés par des insuffisances méthodologiques. On cherche ici à mettre en évidence les limites de l'étude au travers de trois "freins" à l'obtention de résultats au plus juste.

3.3.a Accès et interprétation de l'information

Tout d'abord, il fut plus facile d'avoir accès aux documents de la maîtrise d'œuvre, du fait de la localisation géographique du stage à Bruxelles. Aussi, l'accès aux documents d'une culture prépondérante peut influencer de manière rétroactive sur les résultats déjà majoritairement en faveur de ladite culture.

De plus, l'accès aux documents et aux témoignages de la maîtrise d'ouvrage représentée par Marchica Med reste assez restreint. En effet, l'incapacité temporelle et financière d'aller sur place au Maroc, la difficulté d'obtenir des entretiens téléphoniques ou via mails, augmentent le déséquilibre déjà fort dans la récupération d'informations. Au cours de 4 mois d'investigations, seulement 2 contacts directs (un entretien téléphonique et une rencontre à la suite d'une réunion de travail) avec des représentants marocains auront pu être possibles. Vis-à-vis de ce manque d'informations, la meilleure source d'information reste encore les documents fournis à JNC par MarchicaMed et internet. On ne peut là encore que constater le faible nombre d'informations rendues disponibles au public sur internet, alors que ce projet revêt une importance déterminante pour l'avenir des populations locales et engage énormément de capitaux de l'Etat sur près de 16 ans. Or, près de 30% de la population résidant au Maroc a accès à internet, et cette part augmente lorsqu'il s'agit des ressortissants marocains vivant à l'étranger et représentant près de 10% de la population marocaine totale (PNUD ^[18]). Ces ressortissants dont certains originaires de la région de Nador, qui possèdent des terrains et contribuent à l'économie régionale en envoyant des fonds à leur famille depuis l'étranger, n'a pas forcément pris connaissance du projet. Il n'existe à ce jour toujours pas de site web officiel à même de fournir les informations principales concernant l'aménagement de la lagune. Autre fait intéressant, il est plus facile de connaître les dates de la consultation publique sur Facebook que sur les sites officiels de l'agence d'urbaine de Nador ou du Ministère de l'Urbanisme du Maroc. On pourrait croire que la barrière de la langue est un obstacle pour l'accès à l'information de l'auteur, or le français est l'une des langues officielles du Maroc et tous ces sites disposent d'une traduction appropriée. L'accès aux avis de la population est également très difficile. Le cahier de doléances issu de l'enquête publique est un document manuscrit conséquent écrit en arabe, et non retranscrit informatiquement. Cette source d'informations précieuses n'a pas pu être obtenue dans le cadre de la présente étude, ce qui représente une perte considérable de données.

A ces différences d'accès à l'information, s'ajoutent quelques filtres à même d'orienter les résultats.

Tout d'abord, le filtre culturel dans ce sens où l'auteur est de culture française, et qui plus est faisant partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre belge. Or la présente étude s'effectue sur deux cultures, ce qui implique deux faits :

- l'auteur dispose d'une vision partielle de la culture marocaine, et n'est pas à même de reconnaître toute marque de cette culture ;
- en revanche, les marqueurs propres à sa propre culture seront remarqués d'autant plus vite et de manière accrue.

Cet état de fait est plus particulièrement vrai pour l'étude des représentations de caractère plus qualitative que l'étude de l'évolution des surfaces du PAS. Ceci est confirmé par Lesca (2001) bien qu'utilisé dans un contexte plus managérial :

"La notion de représentation, (...), reste chargée d'ambiguïté. Dans son acception la plus générique, la représentation est propre à l'individu. Elle apparaît comme une entité de nature cognitive reflétant, dans le système mental d'un individu, une fraction de l'univers extérieur à ce système".

Aussi, il est probable que les résultats trouvés soient légèrement surestimés, ou sous-estimés selon le cas, lorsqu'il s'agit de marqueurs ayant un sens plus fort pour l'auteur. Le paysage est alors subjectif à double titre, subjectif par l'intermédiaire de la culture, et subjectif par l'intermédiaire de l'individu.

3.3.b Restriction spatiale de la zone d'étude

La présente étude s'est également effectuée sur la zone spécifique de Nador Onda et non sur le projet global d'aménagement de la lagune de Marchica. Or cette restriction de zone, même si judicieusement choisie, n'est sans doute pas représentative de la totalité du projet.

En effet, si l'on retourne à une échelle plus large, on s'aperçoit que dès la mission 1 de JNC, le paysage naturel reste la "première infrastructure de développement".

La Marchica est identifiée depuis 2005 comme site RAMSAR, du nom de la première convention sur les Zones Humides de la ville de Ramsar en Iran, en 1971. C'est donc un site d'intérêt écologique de très grande importance qui représente l'esprit même du projet. Ainsi les secteurs urbains de Beni Ansar, Nador et Kariat Arekmane sont intégrés à un grand parc naturel qui procure une identité à la région, un "bien non délocalisable".

Or le secteur de Nador Onda, bien qu'il reprenne certains éléments du patrimoine naturel comme l'île aux oiseaux, ne représente pas cet aspect du projet global de la Marchica. Bien que classé en zone urbaine, il faut savoir que ce type de secteur urbain constitue seulement 23% de la surface totale du projet et presque autant (21%) de surface de type Périmètre de Protection du Patrimoine Naturel.

Patrimoine naturel mis à part, et si l'on considère cette fois seulement les espaces urbains, une fois encore le choix du secteur de Nador Onda peut paraître réducteur. En effet, les secteurs de Beni Ansar (plus occidental) et Kariat Arekman (plus patrimonial) pourraient compenser les résultats issus des représentations du projet liées à Nador Onda. Si ce secteur a été choisi pour son caractère à mi-chemin entre culture occidentale et marocaine, il n'est sans doute pas la représentation "moyenne" des secteurs de Beni Ansar et Kariat Arekmane. De plus, le secteur de Nador Onda ne représente qu'une partie de la ville de Nador, et ne comprend pas sa partie la plus patrimoniale et plus emblématique, à même de faire évoluer les chiffres dans le sens des représentations culturelles traditionnelles.

Seulement, le temps court accordé à la présente étude, et l'état actuel du projet ne permettaient pas de pousser plus loin l'obtention de résultats complémentaires.

3.3.c Restriction temporelle et inachèvement du projet

En effet, à cette restriction spatiale s'ajoute une restriction temporelle à certaines phases d'études en agence.

Cette restriction s'applique donc au PAS et aux quelques zones de projets et secteurs d'aménagement au stade esquisse en cours d'étude. En effet, il semble difficile d'établir l'impact de la mondialisation et de la coopération interculturelle sur des phases n'ayant pas encore commencé.

Le PAS est aujourd'hui achevé, mais seulement une faible surface des zones à aménager a fait l'objet de projets. Une très grande majorité de ces surfaces d'aménagement reste donc sujette à diverses influences d'aménagement, influences à même d'évoluer au cours de la décennie à venir, le paysage, l'architecture et l'urbanisme suivant leurs propres modes. Aussi, les projets d'aujourd'hui ne seront sans doute pas ceux de demain.

De plus, il faut aussi considérer d'autres impacts interculturels liés aux phases d'exécution des projets. En effet, un projet d'aménagement du territoire vit, le projet initial présenté au stade esquisse n'étant pas toujours celui réalisé a posteriori. Les majors européens tels que Bouygues jouent un rôle déterminant dans le secteur du BTP au Maroc, et les normes internationales employées se répandent dans le pays. Cependant, il n'est pas dit que les différences culturelles ne jouent pas au moment de la phase d'exécution grâce à l'artisanat et l'utilisation de compétences locales.

Restrictions temporelle, spatiale et d'accès à l'information sont donc susceptibles d'atténuer les résultats obtenus précédemment. Les raccourcis sont parfois faciles en terme d'analyse culturelle, pour un domaine qui reste malgré tout bien subjectif, et bien qu'il soit plus que probable que l'orientation générale des résultats reste la même.

Mondialisation, coopération interculturelle et paysage urbain. Interconnectés plus qu'on ne le pense, ils dépendent les uns des autres, aujourd'hui plus que jamais.

Dans le cas de la lagune de Marchica, la recherche de standards internationaux susceptibles d'intégrer ce projet monumental dans le processus de mondialisation se traduit au travers de nouveaux pôles d'activités économiques et d'une trame viaire adaptée à l'automobile et aux transports publics de dernière génération. La trame bâtie présente une première strate de compromis : alors que les immeubles de bureaux, les centres commerciaux et certains habitats résidentiels reflètent une culture plus mondialisée, les bâtiments d'importance culturelle reprennent certains codes architecturaux traditionnels marocain, ou du moins de la méditerranée arabe. Quant aux trames vertes et bleues, elles sont les moins impactées par la mondialisation à caractère plus économique. Elles reflètent également une opposition à ce processus global, dans le sens où l'environnement local est primordial dans l'établissement de ces trames et des représentations qu'elles procurent. Le palmier datier a donc encore de beaux jours devant lui, sauf dans le cas où la dérégulation climatique actuelle ne vient perturber son habitat naturel.

La coopération interculturelle joue dans l'établissement de ces nouvelles représentations de l'espace urbain. D'une part parce que les maîtrises d'œuvres occidentales proposent des représentations de leur propre culture dans une certaine mesure. Et d'autre part parce que la sélection de ces représentations au cours des missions prouve que la maîtrise d'ouvrage marocaine recherche ces représentations associées au processus de mondialisation.

Cependant, il ne faut pas prendre la coopération interculturelle pour ce qu'elle n'est pas : une substitution aux relations entre maître d'œuvre et client, base de toute négociation de projet. Dans cette optique, il devient évident que les intérêts économiques et le caractère rentable des aménagements passent parfois devant les préoccupations écologiques, même si ces préoccupations sont l'un des concepts phare de l'aménagement en question.

Peut-on alors affirmer que la coopération interculturelle limite, ou accentue l'impact de la mondialisation sur les paysages urbains? De mon point de vue, elle n'est ni un facteur limitant, ni un accélérateur de la mondialisation. Elle est au contraire la conséquence de celle-ci, une adaptation du système, et ne fait que refléter l'évolution actuelle des pratiques globales d'aménagement. Elle n'est qu'une variable parmi tant d'autres dans les relations entre aménageurs à l'origine de nos futurs paysages urbains. Point de recommandation donc pour une coopération qui, somme toute, mène à des paysages à l'image de nos idéaux de consommation.

Aussi, pour conclure dans une optique provocatrice, pourra-t-on un jour parler d'un "Mac Donald" du paysage urbain, d'un paysage adapté et adaptable au marché mondial ? Le paysage urbain postmoderne sera peut être l'extension du marché de consommation et pour le consommateur, "le meilleur de chacun des mondes" selon Mangin (2004). Un monde où "mobilité routière à l'américaine, formes de résidentialités méditerranéennes, centres historiques à l'européenne et micropaysages à l'asiatique" s'offre à nous. Et cela est-il un mal ? Faut-il déplorer l'érosion culturelle de nos paysages et la combattre, ou chercher à s'adapter à un processus qui semble inéluctable?

Quelque soit la réponse, elle ne sera sans doute que le reflet de notre propre culture.

- Ameur M., Naciri M.** (1985). L'urbanisation clandestine au Maroc : un champ d'action pour les classes moyennes. Tiers - Monde, tome 26 n°101, pp. 79-92.
- Carrozza M-L.** (1996). Paysage urbain : matérialité et représentation. Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques n°17. s-p.
- Clanet C.** Introduction aux approches interculturelles et en sciences humaines, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1993, 236 p.
- Cohen D.** (2007). Mondialisation ou occidentalisation ? Sciences humaines numéro spécial, n° 180, s-p.
- Dasen, P-R.** (2000) Approches interculturelles : acquis et controverses. In Dasen P-R., Perregaux C., Pourquoi des approches interculturelles en sciences de l'éducation ? Bruxelles, DeBoeck Université, pp 7-30.
- Le Breton D.** (2006). La saveur du monde : Une anthropologie des sens. Métailié, Paris, France, 451 p.
- Leclerc B.** Jardin, paysage, urbanisme : la mission de Jean C.-N. Forestier au Maroc en 1913, Nancy, Éditions École d'architecture de Nancy, 1993, s-p
- Lesca N., Bartel-Radic A.** (2001). Résultats, limites et perspectives de la recherche en management interculturel : quelques apports de la théorie des représentations sociales. in Xième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique, Université Laval, Québec, 13-14-15 juin 2001, 25 p.
- Mangin D.** La ville franchisée, Formes et structures de la ville contemporaine, 2004, Édition de la Villette, Paris, 398 p.
- Milhaud O.** (2003). Le modèle de la ville méditerranéenne : mythe et réalité in Composition de Géographie des Territoires : La Méditerranée. Agrégation de Géographie, ENS Lyon, 20 p.
- Neuliep J-W.** The necessity of Intercultural communication in Intercultural Communication: A Contextual Approach, 2008, SAGE Publication, Londres, 416 p.
- Nouda A.** (1992). Matériaux de construction traditionnels : Un bilan des recherches et des expériences. L'Économiste (Maroc) n° 35, s-p
- Pordany-Horvath C.** (2004). La genèse des jardins en Islam et les jardins historiques de Marrakech. Workshop de la CUPEUM Marrakech, Université de Montréal, 17 p.
- Proulx C. (2004).** L'aménagement du territoire au Maroc : survol des politiques urbanistiques et environnementales, ressources naturelles, protection du patrimoine. Workshop de la CUPEUM Marrakech, Université de Montréal, 15 p.
- López Moreno E., Oyeyinka O., Mboup G.,** State of the World's Cities 2010/2011 : Bridging The Urban Divide, UN-HABITAT, Earthscan, Londres, Royaume Uni, 2008, 220 p.
- Yoda B.** (2004). Montage et gestion participative des projets de développement rural : outils et méthodes d'intervention. Master Agronomie option vulgarisation agricole, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, 215 p.
- Zarrou S.** (2012). Nador: Origines urbaines, pour la réhabilitation d'un patrimoine. Master Villes et Territoires, École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville, 72 p.

- [1] **Gilles Clément** (page consulté : 06/2012), Le jardin planétaire
<http://www.gillesclement.com/cat-jardinplanetaire-tit-Le-Jardin-Planetaire>
- [2] **Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie** (page consultée : 05/12), Convention européenne du paysage.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-Europeenne-du.html>
- [3] **GOUVERNEO CONSEIL** (page consultée : 04/12), La mondialisation, une occidentalisation du monde ?, Paris 2008, 5 p.
www.gouverneo.fr/document/mondialisation_2.pdf
- [4] **Université de Montpellier, Bolduc D., Ayoub A.** (page consultée : 04/12), La mondialisation et ses effets: revue de la littérature, 2000, 102 p.
www.creden.univ-montp1.fr
- [5] **Kant.** (page consultée : 04/12), Critique de la faculté de juger.
<http://philia.online.fr/dossiers/d-B,0.php>
- [6] **UNESCO** (page consultée : 05/2012), Culture
http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=29911&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- [7] **UN HABITAT** (page consultée : 04/2012), Programme des Cités Durables et des Agenda 21 Locaux - Approche et mode d'emploi. UN-HABITAT – UNEP, 2006, 20 p.
<http://www.unhabitat.org/pmss/Publications.aspx?sort=title&order=asc&page=bookFullListingAlphabetic>
- [8] **UN-HABITAT, Moreno A.** (page consultée : 04/2012), World Urban Campaign, 2010, 23 p.
<http://www.unhabitat.org/pmss/Publications.aspx?sort=title&order=asc&page=bookFullListingAlphabetic>
- [9] **Desjeux D.** (page consultée : 07/2012), Introduction aux relations interculturelles : Samuel P. Huntington, Le choc des civilisations, 1998, 9 p.
ancien.reynier.com/Anthro/Culture/PDF/Choc.PDF
- [10] **BANQUE MONDIALE** (page consultée : 04/12), Urban Development
<http://data.worldbank.org/topic/urban-development>
- [11] **École Polytechnique Fédérale de Lausanne, Berger P.** (page consultée : 07/12), Héritage urbain et situation critique. 2001, 5 p.
<http://uta.epfl.ch/page-12035-fr.html>
- [12] **FNAU, Debeaumont S.** (page consultée : 05/12), Les agences d'urbanisme au service de la coopération décentralisée – Un appui à valoriser et à encourager, 2010, 29 p.
<http://www.fnau.org/publications/publications-regulieres.asp>
- [13] **UN-HABITAT, Sait S., Peters B.** (page consultée : 04/12), Islamic Principles and Land: Opportunities for Engagement. 2011. 23 p.
<http://www.unhabitat.org/pmss/Publications.aspx?sort=title&order=asc&page=bookFullListingAlphabetic>

[14] **Wilbaux Q., Marou A.** (page consultée : 07/12), L'architecture traditionnelle au Maroc. Habiter en médina. 11 p.

http://www.rehabimed.net/?page_id=1610

[15] **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville** (page consultée : 04/2012), Plan d'Aménagement.

<http://www.marocurba.gov.ma/EP/PAFR.asp>

[16] **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, GROUPEMENT DEBBI / ATIUS.** (page consultée : 05/2012) Résorption de l'habitat insalubre - Redéfinition des méthodes d'intervention, 1998, 145 p.

<http://www.mhuae.gov.ma/Pages/Documentation/SGAD.aspx>

[17] **Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Zirari, M.** (page consultée : 04/2012), Approches participatives au Maroc : Bilan de l'expérience et recommandations pour la mise en œuvre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), 2006. 32 p.

<http://www.mhuae.gov.ma/Pages/Documentation/SGAD.aspx>

[18] **Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement – PNUD, Qarro M. Berkat O.** (page consultée : 04/2012), Recueil de pratiques participatives au Maroc, 2006, 83 p.

<http://www.water.gov.ma/index.cfm?gen=true&id=18>

[19] **AMTUIR** (page consultée : 06/2012), Histoire Générale des Transports.

http://www.amtuir.org/03_htu_generale/htu_9_1985_2xxx/htu_9.htm

[20] **Université de Constantine, Chaouch S.** (page consultée : 07/2012) Entre conservatisme et modernisme, vers quelle architecture islamique contemporaine ?, Algérie, 2009, 7 p.

<http://omranet.com/vb/attachment.php>

[21] **Observatoire du Tourisme, Ministère du Tourisme du Maroc** (page consultée : 06/2012) Le tourisme en chiffres

<http://observatoiredutourisme.ma/categorie/le-tourisme-en-chiffre/>

[22] **Conseil de l'Europe** (page consultée : 05/2012), Programme des cités interculturelles, 2008, pp 11-24

<http://www.coe.int/web/coe-portal/what-we-do/culture-and-nature/european-cultural-convention?dynLink=true&layoutId=61&dlgroupId=10226&fromArticleId=>

[23] **Université de Lausanne IGUL, Bonard Y.** (page consultée : 06/2012) Enjeux et limites de la concertation en aménagement du territoire, 2006, 7 p.

<http://www.unil.ch/bcu/page17023.html>

Annexe I. Les différentes unités paysagères de la lagune de Marchica, JNC international 2011

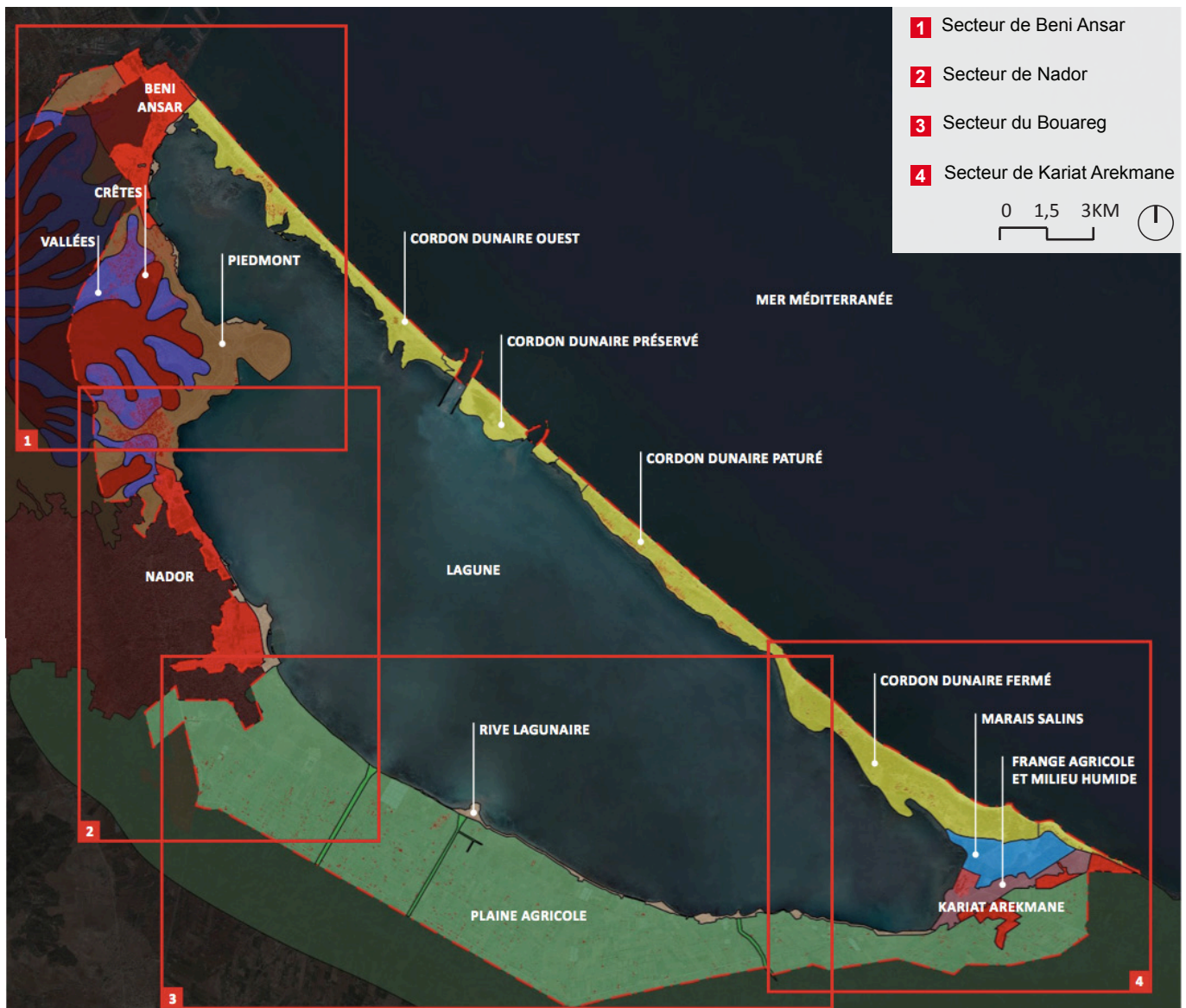
Annexe II. Versions 3, 4 et 5 du PAS, JNC international 2011-2012

Annexe III. Esquisses pour le secteur de Nador Onda, JNC international et Conix, 2012.


Annexe IV. Images de référence et perspectives

Annexe I

Les différentes unités paysagères de la lagune de Marchica, JNC international 2011



LEGENDE

Limite du P.A.S. 

Ordonnancement architectural 

Voie publique/Emprise 

Les zones urbaines

Ville basse 

Ville moyenne 

Les zones paysagères

Les zones paysagères sauvegardées 

ZPS2 

ZPS4 

ZPS5 


Les zones de projet

Zone de projet 

ZPx 

ZPx 

ZPx 

Les zones de développement concertés 

ZDC1 

ZDC2 


ZDC3 


Cimetière 

Zone ferroviaire 

Les équipements publics

Les espaces publics

Espaces publics à dominante végétale 

Espaces publics à dominante minérale 

Zone de sport 

Les équipements

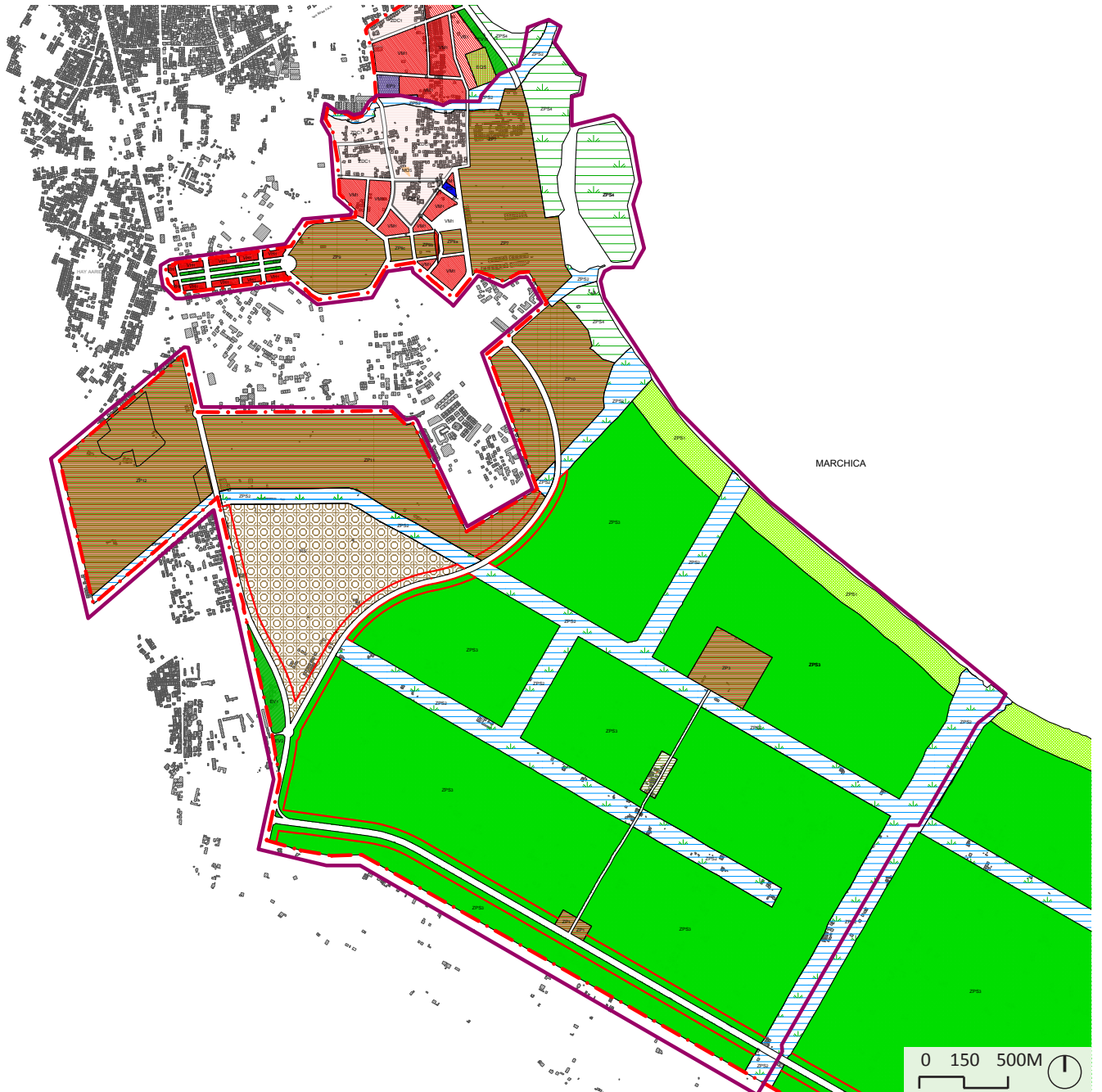
Gare ferroviaire 

Enseignements 

Mosquée 





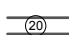

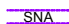





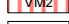

















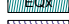
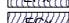










Annexe II

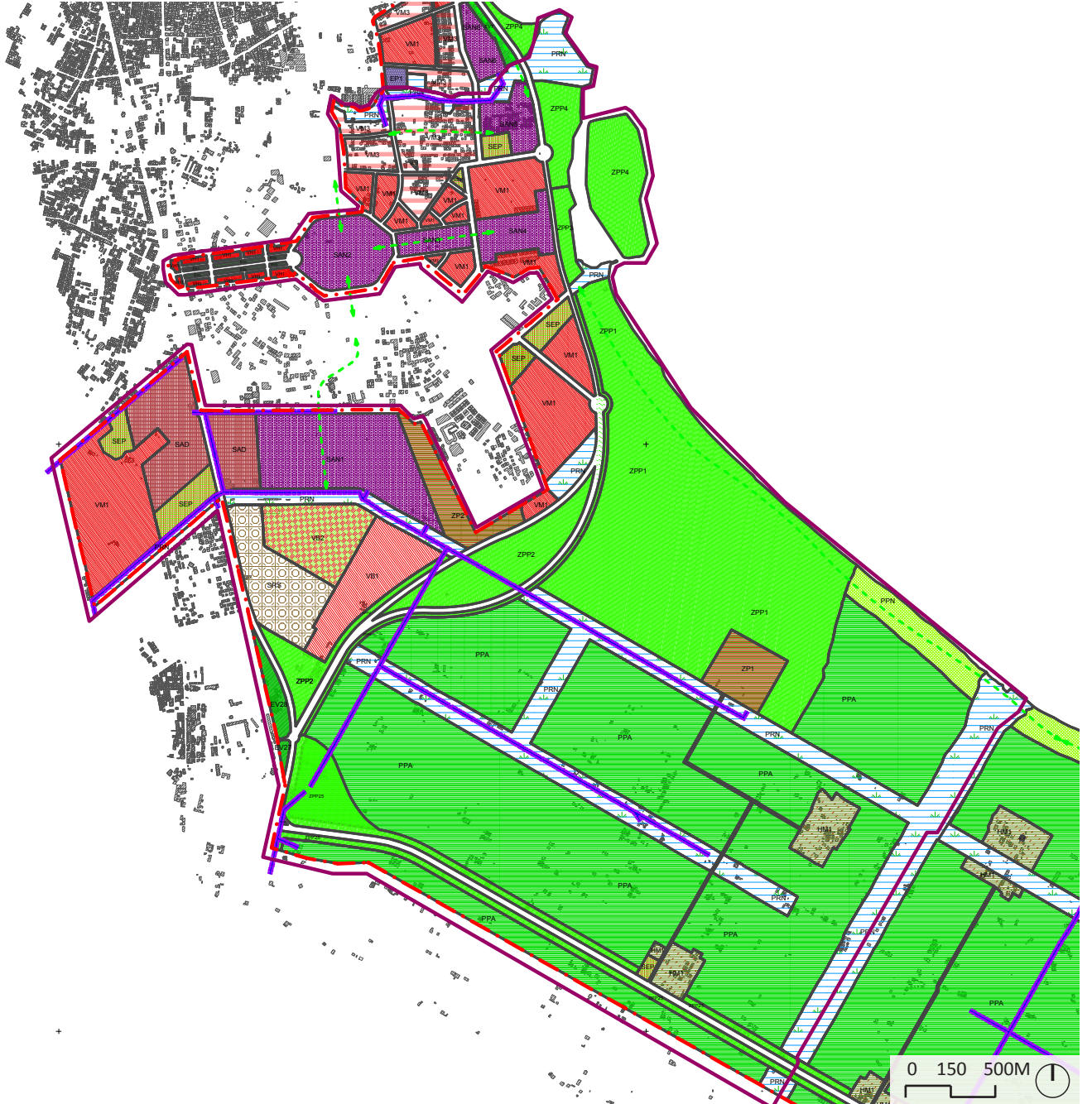
Versions 3, 4 et 5 du PAS, JNC international 2011-2012



Version 3

LEGENDE

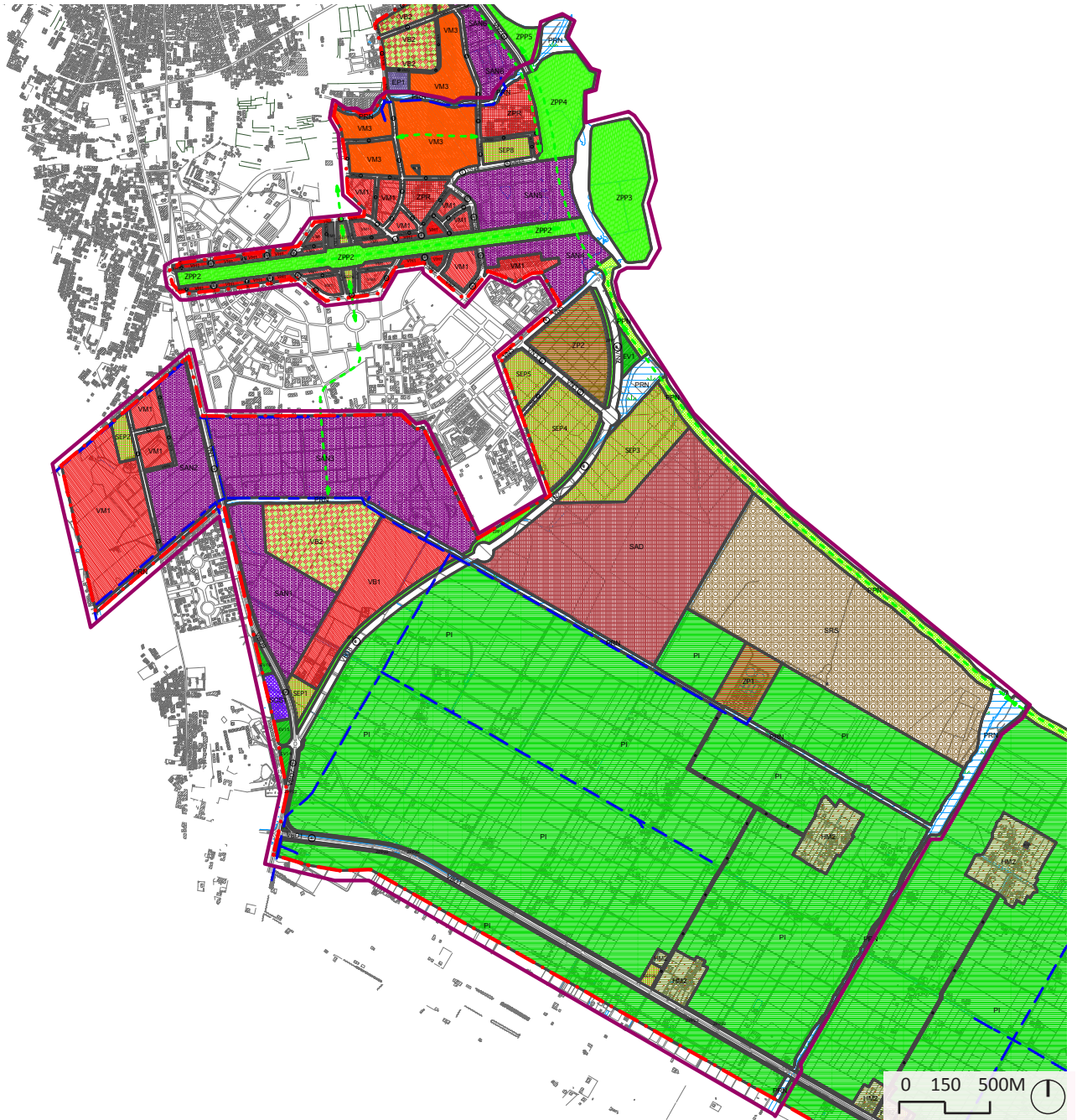
Limite du P.A.S.		
Ordonnancement architectural		
Traitement spécifique de la frange urbaine		
Ligne à haute et moyenne tension		
Voie publique/Emprise		
N° des voies		
Les servitudes		
Les servitudes non aedificandi		
Les zones ferroviaires		
Les zones urbaines		
V	Ville basse	
	Ville du parc	
	Cité jardin	
	Ville méditerranéenne	
	Ville moyenne	
	Coeur de ville	
	Ville patrimoine	
	Ville en mutation	
	Ville émergente	
Les secteurs d'aménagement		
S	Secteur d'aménagement négocié	
	Secteur d'aménagement différé	
	Secteur de réserve stratégique	
	Secteur d'équipements à caractère public	
Les zones de projets intégrés		
Z	Zone de projet	
	Zone de projet paysager	
Les périmètres spécifiques		
H	Périmètre des hameaux	
	Les hameaux agricoles	
P	Les hameaux ruraux	
	Périmètre de protection du patrimoine naturel	
	Périmètre de protection du paysage agricole	
	Périmètre de risque naturel	
	Périmètre spécial	
Les équipements		
	Equipements administratifs et culturels	
	Equipements d'enseignements	
	Ecole primaire	
	Collège	
	Lycée	
	Mosquée	
	Gare ferroviaire	
	Cimetière	
	Espaces publics à dominante végétale	
	Espaces publics à dominante minérale	
Les liaisons		
	Les liaisons douces	
	Les liaisons automobiles	



Version 4

LEGENDE

Limite du P.A.S.			
Ordonnement architectural			
Traitement spécifique de la frange urbaine			
Ligne à haute et moyenne tension			
Voie publique/Emprise			
N° des voies			
Les servitudes			
Servitudes non aedificandi			
Les zones ferroviaires			
Les zones urbaines			
V	Ville basse	Ville du parc	
		Cité jardin	
		Ville méditerranéenne	
	Ville moyenne	Coeur de ville	
		Ville patrimoine	
		Ville en mutation	
	Ville haute	Ville émergente	
Les secteurs d'aménagement			
S	Secteur d'aménagement négocié		
	Secteur d'aménagement différé		
	Secteur de réserve stratégique		
	Secteur d'équipements à caractère public		
Secteur de commerces et services			
Les zones de projets intégrés			
Z	Zone de projet		
	Zone de projet paysager		
	Zone projet de restructuration		
Les périmètres spécifiques			
H	Périmètre des hameaux	Les hameaux ruraux	
		Les hameaux agricoles	
P	Périmètre de protection du patrimoine naturel		
	Périmètre irrigué		
	Périmètre de risque naturel		
	Périmètre spécial		
Les équipements			
	Equipements administratifs et culturels		
Equipements d'enseignements	Ecole primaire		
	Collège		
	Lycée		
	Mosquée		
	Gare ferroviaire		
	Cimetière		
	Espaces publics à dominante végétale		
	Espaces publics à dominante minérale		
Les liaisons			
Les liaisons douces			
Les liaisons automobiles			



Version 5



JNC

Annexe III

Esquisses pour le secteur de Nador Onda, JNC international et Conix, 2012.



Conix

Annexe IV

Images de référence et perspectives



Jardins Ménara de Marrakech, Maroc



Esplanade Alicante, Espagne



Espace piétonnier planté à Santa Monica, États Unis



Poble espanyol de Barcelone, Espagne



Boulevard planté à Fes, Maroc



Boulevard urbain, Dubaï



Promenade des anglais à Nice, France



Centre nautique de Nador, Maroc



Pier de Blakenberge, Belgique



Tramway d'Angers, France



Tramway d'Ostende, Belgique



Mall de Santa Monica, États Unis



Place Balmoral, Canada

Mission 1

Pôle de recherche



Agropole d'Agen, France

Trame bleue



Canal de Palavas-Les-Flots, France



Canal de Sète, France

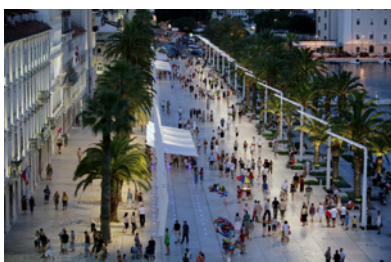
Ambiances de corniche



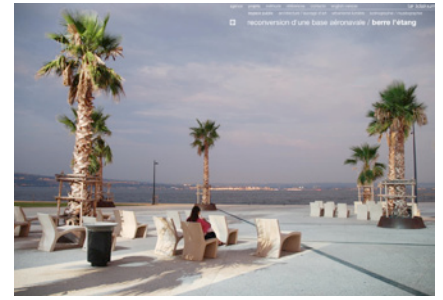
Ormond Esplanade, Victoria, Australie
Aspect Studios



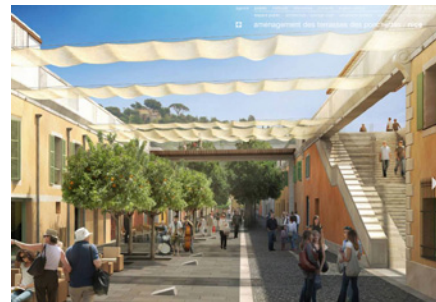
Corniche de Zadar, Croatie
Nikola Bašić & Ivan Stamac



Corniche de Split, Croatie
3LHD



Berge de l'étang de Berre, France
Les éclairieurs



Les terrasses des Ponchettes, Nice, France
Les éclairieurs



La corniche de Beyrouth,
Liban

Le vieux port de Marseille,
France



La Barceloneta , Barcelone, Espagne

Mission 2

Parcs et Oueds



Shanghai, 2010 Shanghai Expo Park, China
Turenscape

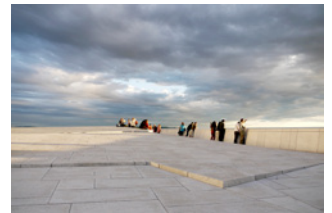
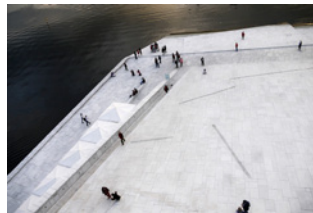


Wuppertal, Allemagne
Atelier LOIDL



Fishwalk and Follywhite Box, Wernigerode Horticultural Show
Hutterreimann + Cejka Landscape Architecture

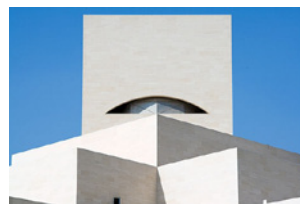
Batiments Forts



Opéra Bjørnвика, Oslo, Norvège
Snohetta



Bibliothèque et Auditorium, Berlin, Allemagne



Musée de l'Art Islamique Doha

Trame verte piétonne



Gubei Park, Shanghai, Chine
SWA



Las Ramblas, Barcelone, Espagne



Casablanca Maroc

Téléphériques



Téléphérique de Lisbonne, Portugal



Téléphérique de New York, USA

Tramways



Tramway d'Ostende, Belgique



Bus Navette, Lyon France



Tramway de Paris, France

Centres commerciaux



Mall de Santa Monica, États Unis



Mall de Wangfujing, Chine

Mission 2 (suite)



Boulevard urbain à Fes,
Maroc



Esplanade Alicante,
Espagne



Boulevard urbain
Dubai



Esplanade Lamartine, Macon,
France



Promenade des anglais à Nice,
France



Place Balmoral,
Canada



Tramway d'Angers,
France



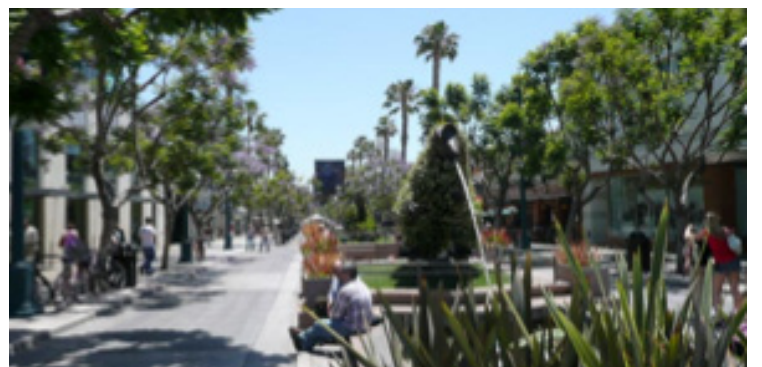
Tramway Parisien,
France



Tramway d'Ostende,
Belgique



Poble Espanyol, Barcelone,
Espagne



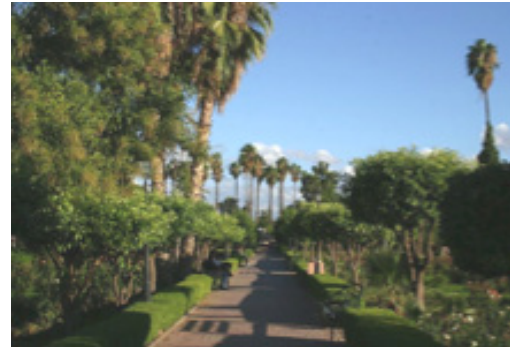
Espace piétonnier à Santa Monica,
États Unis



Pier de Blakenberge, Belgique



Centre nautique de
Nador, Maroc



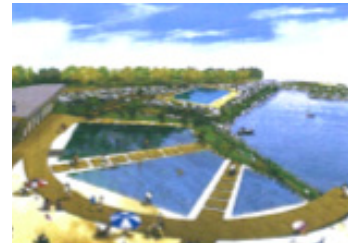
Jardins Ménara de
Marrakech, Maroc



Mall de Santa Monica, États Unis



Place Balmoral, Canada



?



Mall de Wangfujing,
Chine



Square Victorial, Montreal,
Canada



Las Ramblas, Barcelone,
Espagne

Mission 2 présentation orale

Perspectives



La nouvelle ville face au paysage naturel de la lagune
© L. Bonnet



Le port
© L. Bonnet



Vue d'ensemble de l'espace piéton



L'espace piéton central



Le canal à proximité de la nouvelle
mosquée

Le port



Berges du Rhône, Lyon
France



Puente de Segovia,
Espagne



Parc de la Villette, Paris,
France

L'espace piétons



Gubei pedestrian promenade, Chine,
SWA



Miami Beach soundscape,
États Unis



The city Dune, Danemark
SLA Landscape



Lincoln Road, États Unis
Raymond Jungle

Nouvelle ville



7 maisons groupées, Paris
Bigoni Mortemard

Mission 3



Edge Park, Brooklyn,
États Unis



Jack Evans boat Harbour,
États Unis



Nanjing waterfront,
Chine



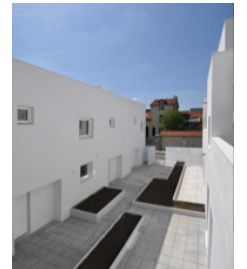
Opéra Bjørnvika, Oslo, Norvège
Snohetta



Quatier Massena, Paris, France



Plaza Mayor, Banyoles
Espagne



7 maisons groupées,
Paris
Bigoni Mortemard



Promenade de Providence
États Unis



Diplôme : Diplôme d'Ingénieur
Spécialité : Paysage
Spécialisation / option : Maîtrise d'Oeuvre et Ingénierie du Paysage
Enseignant référent : Fabienne Joliet

Auteur(s) : Claire Doussard

Organisme d'accueil : JNC International

Adresse : Chaussée d'Alseberg 993

Date de naissance* : 9 Février 1989

Boite 4B 1180 - Bruxelles

Nb pages : 41

Annexe(s) : 4

Année de soutenance : 2012

Maître de stage : Isabelle Bassette

Titre français : Mondialisation et coopération interculturelle dans le projet de paysage et d'urbanisme.

Étude de cas : La lagune de Marchica au Maroc

Titre anglais : Globalization and intercultural cooperation in landscape and urban design.

Study case : the Marchica lagoon, Morocco

Mondialisation, coopération interculturelle et paysage urbain. Interconnectés, ils dépendent les uns des autres, aujourd'hui plus que jamais. Dans le cas de la lagune de Marchica, la recherche de standards internationaux susceptibles d'intégrer ce projet monumental dans le processus de mondialisation se traduit au travers de nouveaux pôles d'activités économiques et d'une trame viaire adaptée à l'automobile et aux transports publics de dernière génération. La trame bâtie présente une première strate de compromis : alors que les immeubles de bureaux, les centres commerciaux et certains habitats résidentiels reflètent une culture plus mondialisée, les bâtiments d'importance culturelle reprennent certains codes architecturaux traditionnels. Quant aux trames vertes et bleues, elles sont les moins impactées par la mondialisation à caractère plus économique. La coopération interculturelle joue dans l'établissement de ces nouvelles représentations de l'espace urbain. D'une part parce que les maîtrises d'œuvres occidentales proposent des représentations de leur propre culture. Et d'autre part parce que la sélection de ces représentations au cours des missions prouve que la maîtrise d'ouvrage marocaine recherche ces représentations associées au processus de mondialisation.

Globalization, intercultural cooperation and urban landscape. Interconnected, they depend on each other now more than ever. For the Marchica lagoon, international standards integrate this monumental project within the globalization process. These standards are first new economic areas, and then an efficient network adapted to motorised, and new generation public transportations. The built areas present a first field of compromises : « productive » buildings such as malls or some residential areas enlight global urban culture. However, cultural and remarkable buildings conserve some traditional architectural codes. Blue and green infrastructures are the less impacted by the globalization as they represent a lesser economic interest. Intercultural cooperation affects the new urban landscape representations. First because the designers suggest representations of their own culture, and second because Moroccan clients seek such representations that are associated to the globalization process.

Mots-clés : Mondialisation, coopération interculturelle, paysage urbain, Maroc

Key Words: Globalization, intercultural cooperation, urban landscape, Morocco